

DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

8, rue Roquépine, 75008 PARIS,

tél. : 01 42 65 08 87, télécopie : 01 40 06 04 46.

1

N° 194

Octobre - novembre - décembre 1999

L'EXHORTATION DU PRÉSIDENT

Le Mur des lamentations. Jean DUTOURD 2

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

La place du français dans le monde. André RENAUDAT 3

La bataille du français. 6

La Suisse et le 8^e Sommet de la Francophonie. Étienne BOURGNON 8

Le dictionnaire français-letton dans l'impasse. Alexandre LAURSON 10

L'empire de l'esprit. Hervé LAVENIR de BUFFON 12

L'enseignement du français. Élisabeth de LESPANDA 15

Les brèves. Arlette RENAUD-BOUÉ 16

LE FRANÇAIS EN FRANCE

Vocabulaire :

L'Académie gardienne de la langue. 19

Mots perdus. Jean TRIBOUILLARD 20

Mots nouveaux. 21

Pégase. Philippe LASSERRE 22

Sabler ou sabrer ? Jean TRIBOUILLARD 24

Serpent de mer. Patrice LOUIS 25

Douleur, souffrance, peine et patience. Pierre DELAVEAU 26

Zéro. Bernie de TOURS 29

Style et grammaire :

Accord de l'adjectif qualificatif. Jacques PÉPIN 30

Faisons le point sur les cardinaux. Jean-Pierre COLIGNON 34

Mise en boîte. Gérard CONTE 38

Le saviez-vous ? 39

Humeur/humour :

Démons et merveilles. A. DUPUY 43

Les tics de langage. François THOUVENIN 44

Fâcheux néologisme. Madeleine ROUSSEL 46

Déclin et déclinaison. Christian HERSAN 46

Dans tout, il y a matière à rire. Françoise FERMENTEL 47

Pour sourire... 47

Agir ? :

Défense des langues nationales. Philippe LALANNE-BERDOUICQ 48

Un sport pour la Vénus de Milo. Pierre-Louis MALLEN 51

Gallica, bibliothèque numérique sur internet. Alain VUILLEMIN 52

À chacun sa faute ! Arlette RENAUD-BOUÉ 54

« La deffence, et illustration de la langue française ». 56

NOUVELLES PUBLICATIONS. Guillemette MOUREN-VERRET 58

VIE DE L'ASSOCIATION I à XX**Nos prochaines réunions parisiennes XVIII****Directrice de la publication : Guillemette Mouren-Verret**

Paul Koch Imprimeur - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, TÉL. 01 48 76 09 55 - DÉPÔT LÉGAL P - 1999 - 4

Revue trimestrielle

CPPAP n° 0303 G 59842

Dépôt légal n° 8

L'EXHORTATION DU PRÉSIDENT

LE MUR DES LAMENTATIONS

J'en ai plus qu'assez des pleureuses qui déchirent leurs longs voiles noirs autour du grabat sur lequel, paraît-il, la langue française agonise. D'abord ces lamentations me flanquent le cafard ; en second lieu je les trouve inadéquates. La langue française n'est pas malade, elle est en guerre. Elle est victime d'une agression. Elle est envahie par les armées du sabir qui la ravagent comme les armées anglaises ravageaient la France pendant la guerre de Cent Ans.

Dieu que la guerre est jolie !, écrivait Apollinaire. Il serait temps de se dire cela à propos de notre guerre linguistique. On ne la gagnera pas avec un gouvernement de défaitistes et un peuple de collabos qui gémissent doucement parce qu'un monde disparaît, qu'un autre s'installe, et qu'on ne peut rien y faire. Si la langue française mourait, toutes les autres langues de l'Europe mourraient avec elle, y compris l'anglais.

Mais je ne pense pas que le français meure. Il a quatre cents ans de littérature derrière lui. Cela fait une santé de fer. D'ailleurs on ne meurt pas quand on a quatre cents ans. Je dirai même qu'on est increvable. Alors, un peu de gaieté, chers combattants !

Jean DUTOURD
de l'Académie française

**Le président Jean Dutourd,
le conseil d'administration et toute l'équipe
vous présentent
leurs meilleurs vœux
pour la dernière année du xx^e siècle.**

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

LA PLACE DU FRANÇAIS DANS LE MONDE

Le 8^e Sommet de la Francophonie s'est tenu à Moncton, au Nouveau-Brunswick (Canada), du 3 au 5 septembre 1999. Il paraît intéressant, à cette occasion, de rappeler quelle est, à ce jour, la place de la langue française parmi les autres langues utilisées dans le monde. Toute statistique n'a de valeur que par rapport aux paramètres qui entrent dans son analyse. Précisons donc que les chiffres qui suivent proviennent d'une étude publiée par la Documentation française. Placée sous l'autorité du Haut Conseil de la Francophonie et intitulée *État de la Francophonie dans le monde*, cette étude fait une distinction entre :

- les francophones réels, pour lesquels le français est langue première, langue seconde ou langue d'adoption ;
- les francophones occasionnels, pour lesquels l'usage et la maîtrise du français sont limités par les circonstances ou les capacités d'expression.

Dans cette perspective, nous obtenons les résultats suivants :

(Estimation du nombre de francophones dans le monde à la fin de 1998.)

Continent	Population estimée	Francophones réels	Francophones occasionnels
Afrique	693 millions	32 millions, soit 4,5 %	47 millions, soit 6,7 %
Amérique	800 millions	10,5 millions, soit 1,3 %	4 millions, soit 0,5 %
Asie	3 500 millions	1,6 million, soit 0,05 %	1,5 million, soit 0,05 %
Europe	870 millions	68 millions, soit 7,8 %	8 millions, soit 1 %
Océanie	30 millions	470 000, soit 1,5 %	45 000, soit 0,15 %
TOTAL	5 893 millions	112 570 000, soit 2 %	60 950 000, soit 1 %

Au total, la langue française serait à la neuvième place des langues les plus parlées dans le monde.

Quelles réflexions peuvent inspirer ces chiffres ?

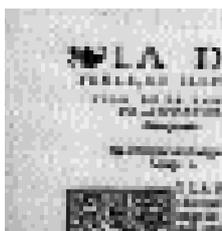
On peut tout d'abord se réjouir de l'augmentation de cette population de francophones par rapport à la situation existant dix années auparavant, établie selon les mêmes données, soit + 7,7 % de francophones réels, et + 12 % de francophones occasionnels. Encore faut-il nuancer notre jugement en tenant compte de l'augmentation parallèle de la population mondiale, notamment africaine.

Observons aussi que le français reste, avec l'anglais, la seule langue enseignée dans tous les pays à des titres et à des degrés divers (en 1998, environ 110 millions de personnes dans le monde auraient appris le français et en auraient gardé une maîtrise variable).

D'une façon plus générale, enfin, on peut dire qu'au cours des dix années qui viennent de s'écouler la langue française a accru ses « parts de marché », essentiellement du fait :

- de la croissance démographique ;
- de l'amélioration de la scolarisation ;
- des vecteurs de la communication (transferts de population, radio, télévision...).

Si l'on examine plus en détail les statistiques, on voit que la situation de la langue française se trouve diversifiée entre les pays où le français apparaît comme la langue première dans un contexte de monolinguisme (la France, par exemple), ceux où le français est un élément dans un multilinguisme officiel ou non (la Belgique, la Suisse, le Québec), ceux où il fait figure de langue seconde (le Gabon), et ceux enfin où il n'est en fait qu'une langue étrangère plus ou moins privilégiée (la Roumanie, le Viêt Nam).



Continent par continent, le français se situe en progrès dans toute l'Afrique (la population francophone y a doublé en dix ans), y compris — et il convient de s'en réjouir ! — dans les pays qui étaient traditionnellement anglophones, hispanophones ou lusophones.

En Afrique noire, le français est devenu presque partout la langue de la communication, à tel point qu'aujourd'hui le

Nigeria, l'Ouganda et l'Afrique du Sud cherchent à favoriser l'enseignement du français ; et les États-Unis eux-mêmes prennent conscience de ce que, pour développer leurs réseaux commerciaux en Afrique, la connaissance de la langue française est indispensable.

Au Maghreb (exception faite de l'Algérie), la langue française semble bien ancrée dans les populations.

En Asie, par contre, la connaissance de la langue française demeure une réalité faible, avec toutefois une tendance à l'amélioration au Cambodge, au Viêt Nam, au Japon, en Corée du Sud, à Taïwan et en Thaïlande. Le français connaît une situation stationnaire aux États-Unis, en Russie et en Chine, et il est — hélas ! car cela risque d'avoir de graves conséquences — en perte de vitesse en Amérique latine et surtout en Europe.

De cette étude, on peut déduire certains aspects positifs :

- le français, partout dans le monde, est considéré comme la langue de la culture ;
- le français est une langue vivante ; multiples sont les associations qui se sont créées partout dans le monde pour sa défense ;
- le français n'est pas rebelle au langage lié aux nouvelles techniques : il s'adapte, et là est l'essentiel.

En revanche, il faut regretter que l'anglais s'impose de plus en plus comme la seule langue des institutions internationales ; et, surtout, concluent les auteurs de *l'État de la Francophonie dans le monde*, « alors que la Francophonie s'affirme de plus en plus comme une communauté internationale structurée, institutionnalisée, ayant “le français en partage”, avec un secrétaire général, des Sommets de chefs d'État et de gouvernement, l'ACCT, il existe en France une grande indifférence à cet égard de la part des médias, qu'il s'agisse de la presse écrite ou de l'audiovisuel, et une réticence de la part de la classe politique qui ne laisse pas de surprendre ».

André RENAUDAT
Cercle François-Seydoux

L A B A T A I L L E D U F R A N Ç A I S

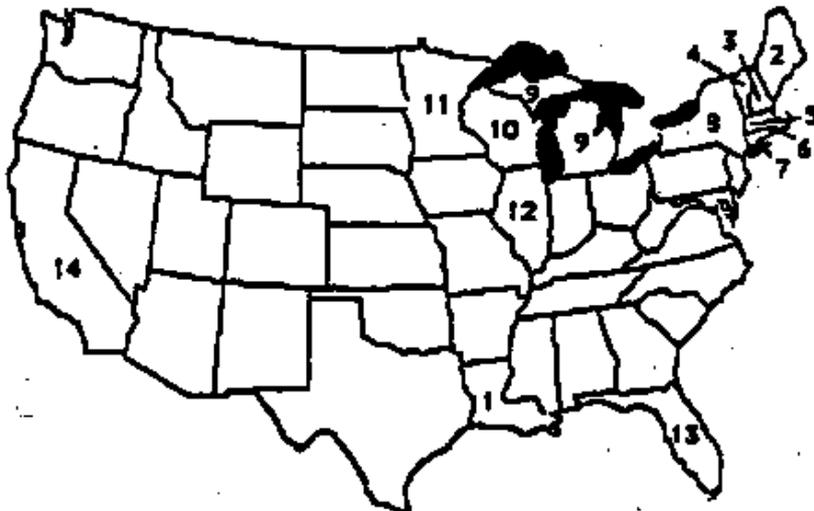
« Aider les francophones des États-Unis à défendre leur héritage », tel est le premier objectif de l'association France-Louisiane Franco-Américanie, qui nous a autorisés à reproduire cet article de son bulletin d'information.*

Après 37 ans de dépendance espagnole et deux siècles d'isolement linguistique dans un monde entièrement anglophone, il existe toujours dans la Louisiane du Sud des familles francophones : plus d'un demi-million de personnes. Elles ont tenu à conserver jusqu'à nos jours le patrimoine culturel francophone que leur ont légué leurs ancêtres. En 1968, grâce à l'action historique de l'avocat James Domengeaux, un organisme semi-étatique est fondé en Louisiane : le CODOFIL (Conseil pour le développement du français en Louisiane). Dans le même temps, les parlementaires louisianais décident de faire de la Louisiane un État officiellement bilingue. Depuis lors, le CODOFIL organise à travers toute la Louisiane un programme d'enseignement du français, grâce, en partie, à la coopération des pays francophones. La France, la Belgique, le Québec mettent, chaque année, un certain nombre d'enseignants à la disposition de la Louisiane. Cela est complété par de nombreuses émissions de radio et des émissions de télévision en français. En 1984, une loi a rendu obligatoire l'enseignement d'une seconde langue vivante. Dans 90 % des cas, le français est choisi. France-Louisiane Franco-Américanie apporte son concours à la réalisation de ces actions.

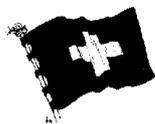
Selon le dernier recensement effectué aux États-Unis, 1 500 000 Américains parlent français chez eux et 2 400 000 vivent dans une famille où le français est la langue du foyer. La carte ci-dessous montre où se trouvent ces « cousins » francophones : outre la Louisiane, dans le Nord-Est, certains États du Midwest, en Floride et en Californie. Les Franco-Américains font de plus en plus d'efforts pour se mobiliser et s'affirmer en tant que groupe ethnique ayant participé depuis l'origine à la croissance de l'Amérique. Ce

sont des descendants de Jacques Cartier, de Samuel de Champlain et de Cavalier de la Salle qui intéressent France-Louisiane Franco-Américanie. C'est une « première » pour les Franco-Américains, jusqu'alors quasiment ignorés en France. Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de New York représentent 30 % du total des francophones. Du milieu du siècle dernier jusqu'aux environs de 1930, le Nord-Est américain a accueilli des milliers de Canadiens français, Québécois pour la plupart, contraints de quitter leur pays du fait du chômage, aggravé par une conjoncture socio-politique difficile. La « franco-américanie » est un des éléments actifs de la Francophonie mondiale. L'actuel renouveau de fierté chez les « Francos » en témoigne.

* 17, avenue Reille, 75014 Paris, tél. : 01 45 88 02 10, téléc. : 01 45 88 03 22.



- | | | |
|---------------------------|--------------------------|------------------------------|
| 1) Louisiane | 6) Rhode Island * | 11) Minnesota |
| 2) Maine * | 7) Connecticut * | 12) Illinois |
| 3) New Hampshire * | 8) New York | 13) Floride |
| 4) Vermont * | 9) Michigan | 14) Californie |
| 5) Massachusetts * | 10) Wisconsin | * Nouvelle-Angleterre |



LA SUISSE ET LE 8^e SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

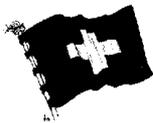
À la veille du 8^e Sommet de la Francophonie, qui s'est tenu à Moncton (Nouveau-Brunswick, Canada) du 3 au 5 septembre 1999, Mme Ruth Dreifuss, présidente de la Confédération, a accordé un entretien sur ce thème à deux journalistes suisses. Puis elle a fait part à la presse de son jugement sur les travaux de la conférence. Voici un résumé de ses déclarations.

1. Romands, Alémaniques et Tessinois face à la francophonie

Les Romands, qui représentent quelque 20 % de la population, se sentent évidemment membres de la famille francophone. Mais, contrairement à la Belgique, c'est la Suisse entière qui a adhéré à l'Agence de la Francophonie.

Comment les Alémaniques (environ 65 %) voient-ils cette appartenance du pays à la francophonie ? Face à la mondialisation, dit Mme Dreifuss, cette organisation internationale défend clairement la diversité culturelle et le plurilinguisme. C'est aussi la politique que pratique la Suisse depuis longtemps. L'allemand est certes la langue la plus parlée en Europe, mais, pour des raisons historiques et parce qu'il ne franchit pas les océans, il ne peut jouer le rôle du français qui est, au demeurant, la première langue qu'apprennent les Suisses allemands et italiens après leur langue maternelle (malheureusement, une tendance à privilégier l'anglais se fait jour, dans la région zurichoise notamment). Quant à l'italien, autre langue nationale, il ne vise pas à l'universalité. Au reste, les Suisses germanophones et italo-phones peuvent bénéficier des programmes d'échanges culturels et universitaires de l'Agence de la Francophonie.

Certes, Mme Dreifuss n'ignore pas le goût pour l'anglo-américain qui se manifeste dans certains cercles de la Suisse alémanique. L'instruction publique étant de la compétence des cantons, la présidente de la Confédération ne saurait dicter aux autorités cantonales la conduite à tenir. Elle trouverait cependant regrettable que les Suisses recourent à une *lingua franca* pour communiquer entre eux. Apprendre la langue de



l'autre, ajoute-t-elle, est une marque de respect. L'anglais est sans doute nécessaire aujourd'hui, mais il ne doit pas, sur le plan interne, prendre la place des langues nationales.

Mme Dreifuss n'a d'ailleurs pas exclu qu'un Sommet de la Francophonie puisse se tenir en Suisse alémanique.

2. Diversité culturelle, droits de l'homme, paix et démocratie

Le plan d'action adopté à Moncton souligne la nécessité de ne pas traiter les biens et services culturels comme des marchandises. La présidente de la Confédération s'est exprimée contre l'uniformisation culturelle. Elle a déploré que, dans le monde actuel, ce qui n'est pas conforme à la pensée unique soit condamné ou abandonné.

Quant aux droits de l'homme, dont a aussi traité la conférence, Mme Dreifuss a estimé que l'organisation internationale de la Francophonie était un forum idéal pour établir le dialogue avec des pays qui ont des progrès à faire dans ce domaine. Elle n'est d'ailleurs pas favorable à l'exclusion de certains membres.

La délégation suisse s'est beaucoup investie dans la préparation du plan d'action de Moncton, en particulier pour ce qui concerne la paix et la démocratie. La Suisse, on le sait, est dépositaire des quatre conventions de Genève de 1949 concernant :

- l'amélioration du sort des blessés et malades dans les forces armées en campagne ;
- l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées en mer ;
- le traitement des prisonniers de guerre ;
- la protection des personnes civiles en temps de guerre.

D'aucuns pourront regretter que, sous la houlette de M. Boutros Boutros-Ghali, l'organisation internationale de la Francophonie prenne un caractère politique de plus en plus marqué. Mais, dans les circonstances actuelles, n'est-il pas heureux que les pays ayant le français en partage fassent entendre leur voix sur la scène internationale ?

Étienne BOURGNON

Cercle François-Seydoux



LE DICTIONNAIRE FRANÇAIS-LETTON DANS L'IMPASSE

La publication d'un dictionnaire français-letton est réclamée depuis 1993 par tous ceux qui souhaitent une relance de l'enseignement du français en Lettonie, face à l'anglo-américain omniprésent.

C'est pourquoi, depuis 1995, cette publication, financée par la France, a été confiée à un éditeur local, Zvaigne ABC, qui utilise une base Hachette.

Le dictionnaire aurait dû être disponible depuis plus de deux ans. L'inaptitude de l'équipe de traducteurs choisie ou des pressions politiques locales pour empêcher la parution du dictionnaire sont-elles les causes de la paralysie de ce projet ?

Voici les faits dont nous avons eu connaissance :

— Début 1996, l'ambassade de France à Riga écrit : « Le nouveau dictionnaire français-letton pourra être disponible en librairie rapidement. » Or, en juillet 1999, sa rédaction n'est même pas terminée !

— Le 14 février 1997, l'ambassade nous signale que le dictionnaire n'est pas encore prêt, mais que l'éditeur letton devrait recevoir l'ensemble du texte avant la fin de l'année 1997.

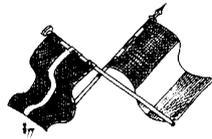
— Aucune nouvelle en 1998.

— Nos interlocuteurs changent encore. Nous aurons connu trois ambassadeurs et trois responsables du projet à l'ambassade.

— En janvier 1999, l'ambassade de France en Lettonie informe M. G. Teissier, député, président du groupe d'amitié France-Lettonie, de continuelles difficultés qui l'ont obligée au report de la publication du dictionnaire à plusieurs reprises, mais l'assure de ses efforts pour une parution avant la fin de 1999. Quel crédit accorder à cette affirmation ?

— En mars 1999, notre ambassade en Lettonie informe le ministre des Affaires étrangères que, au cours d'une prochaine réunion sur place, les difficultés seront résolues.

— Le 27 avril 1999, notre ambassadeur, M. Bernard Poncet, nous affirme qu'actuellement c'est l'éditeur letton qui serait responsable du



retard, mais que néanmoins la publication du dictionnaire est prévue pour la fin de l'année 1999.

— Le 27 mai 1999, notre nouvel ambassadeur en Lettonie, Mme Louise Avon, nous confirme les raisons du retard invoquées par M. Bernard Poncet, ainsi que la publication, toujours prévue pour la fin de l'année 1999. En fait, il n'en est rien, chacun le sait.

Tous ces retards et ajournements sont en contradiction avec le caractère d'urgence, déjà souligné en 1993 par notre représentation en Lettonie.

C'est pourquoi, après avoir constaté que les promesses n'étaient pas tenues, le 23 juin 1999 nous avons demandé par écrit, au responsable du dossier au ministère des Affaires étrangères, des précisions sur l'état du dictionnaire. Au cours du mois de juillet 1999, on nous affirme avoir répondu par lettre, mais celle-ci ne nous est jamais parvenue.

Quelques jours plus tard, on nous informe verbalement qu'il n'y aura pas de réponse écrite !

Puis on nous indique que le dictionnaire ne sortira pas en 1999, et qu'il n'y a aucune date de sortie garantie !

Depuis 1993, devant l'état alarmant de la francophonie en Lettonie, nous avons alerté cent trente personnalités. Malheureusement, les résultats obtenus sont très décevants.

Enfin, dans une lettre du 25 août 1999, le ministère des Affaires étrangères nous confirme son investissement financier et signale que le projet du dictionnaire devrait, comme il l'espère, aboutir avant la fin de l'année prochaine.

La France a-t-elle encore la capacité politique de faire paraître en Lettonie, pays qui sollicite son entrée dans l'Union européenne, un dictionnaire qu'elle finance ?

Alexandre LAURSON

L'EMPIRE DE L'ESPRIT

Hervé Lavenir de Buffon, président du Comité international pour le français langue européenne et administrateur de DLF, nous a confié la préface qu'il a rédigée pour L'Envahisseur américain, Hollywood contre Billancourt, de Philippe d'Hugues, qui vient de paraître aux éditions Favre.

Nécessaire et tout à fait de circonstance, ce nouvel ouvrage de Philippe d'Hugues arrive à point nommé. Pour le public épris de cinéma et pour toute personne soucieuse de l'avenir de notre culture, française et européenne, il constitue le témoignage d'une prise de conscience – chez notre auteur, certes, elle ne date pas d'aujourd'hui – et va contribuer, il faut l'espérer, à une salutaire et urgente réaction contre le péril majeur qui menace le cinéma européen.

Ce qu'il dénonce ici s'inscrit dans une réalité « globale » – le mot n'est que trop actuel –, dans un ensemble délibéré, concerté, d'actions, de pressions, d'hégémonie multiforme, de plus en plus arrogante et intolérable pour les Européens : la volonté de conquête totale non pas seulement du marché européen et mondial, mais – bien au-delà des domaines du film, de la télévision, de la communication par l'image et le son – de tout l'« *empire of the mind* » que Winston Churchill désignait comme l'un des empires du futur.

L'affaire est sérieuse et dépasse de beaucoup, c'est le moins que l'on puisse dire, les intérêts du monde de l'image et du cinéma. Elle relève de l'État, et je noterai, à titre d'exemple, que, dans sa nouvelle Constitution, approuvée par référendum, pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2000, la Confédération suisse a voulu confirmer sa compétence dans le domaine du cinéma. L'article 71 de cette Constitution dispose que l'État fédéral peut « promouvoir la production cinématographique » et peut encourager une offre d'œuvres cinématographiques variée et de qualité.

La situation et l'évolution que nous décrit Philippe d'Hugues sont, de fait, très alarmantes, et il n'y aura, pour les contester, que les Euro-ricains, ces Européens dont Washington est La Mecque, ou les

inconscients. Le pire, dans un processus d'assimilation et d'imprégnation – pour ne pas dire de contagion – bref, de domination, c'est qu'il est progressif, presque insensible. À la manière dont l'humidité gagne un mur, ou dont gagne le désert dans la zone du Sahel. Quand finalement s'ouvrent les yeux et que l'ampleur des dégâts ou du désastre devient évidente, il peut être trop tard.

Ce n'est, naturellement, pas un effet du hasard si Philippe d'Hugues, depuis longtemps, contribue activement à la défense de ce qui fait l'esprit européen, sa diversité, sa richesse et aussi, à la fois, son unité et son identité propre par rapport, principalement, aux États-Unis d'Amérique. En défendant, notamment, l'idée d'adopter le français comme langue véhiculaire de l'Europe, idée que soutiennent et propagent tant d'esprits éclairés à travers notre continent : il est vice-président, et fut cofondateur, de l'organisation internationale des Comités pour le français langue européenne.

Si je mentionne ici ce fait – et le projet d'une Europe dotée d'une langue véhiculaire, langue seconde de tous les Européens qui ne l'auraient pas pour langue première ou maternelle – c'est aussi qu'une langue commune, véhiculaire, authentiquement européenne, serait un élément essentiel de la constitution d'un grand marché cinématographique européen, avec, de plus, un rayonnement mondial renforcé. Tout en donnant à l'Europe le visage, l'identité, et même, pour user du jargon communautaire, le « tarif extérieur commun » linguistique et culturel qui lui fait gravement défaut. « C'est faute d'Europe culturelle que le monde entier risque d'être hollywoodien », écrivait Jack Lang dans *Le Monde* du 15 mai 1999. Au lieu d'être influencé davantage par l'esprit et l'humanisme de l'Europe, dont le monde attend surtout autre chose que la vision américaine de la vie et des choses.

En plus de l'hégémonie américaine et, parfois, du manque de moyens suffisants, il n'est pas excessif de dire que le déclin actuel du cinéma européen et français provient de ce qu'il a trop cru habile de sacrifier à la vulgarité, au misérabilisme, au « beuroquartierisme »

ambiants, alors que, pour la majorité de son public, le cinéma est souhaité, attendu, exigé, comme une évasion, une échappée vers le rêve, la beauté, la nostalgie ou la gaieté. Les masses, comme on disait en Chine ou ailleurs, ne sont pas encore assez nivelées, décervelées, soumises pour ne plus attendre, consciemment ou inconsciemment, une autre vision du monde. C'est là une de nos raisons d'espérer.

Face à l'omniprésence américaine, une réaction se fait, et ce livre aussi en est un signe. Je parlais de langue : ainsi, c'est dans toute l'Europe que se manifeste maintenant, et de plus en plus, la volonté de défendre langue et culture européennes, vision européenne des choses et du monde. Ainsi, en Allemagne, le *Verein zur Wahrung der Deutschen Sprache* (Union pour la défense de la langue allemande contre l'américanisation) vient de s'associer à l'organisation des Comités pour le français langue européenne, en faisant expressément référence, entre autres, au domaine du cinéma.

De tels faits – et la parution de ce livre en est un aussi – sont annonciateurs, comme des ombres en avant, du grand événement historique des prochaines années : celui de l'émancipation de l'Europe ; de son affranchissement complet des tutelles laissées par la dernière guerre mondiale ; et de sa nouvelle grandeur.

C'est, à mon sens, dans cette perspective qu'il faut en aborder la lecture : celle de ces faits, comme celle de ce livre.

Hervé LAVENIR de BUFFON

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

Qu'en est-il de l'enseignement du français dans les établissements scolaires du grand-duché de Luxembourg, de la Flandre belge, et dans les écoles européennes installées en Belgique ?

À l'Assemblée nationale, le 8 mars 1999, le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Charles Josselin, a répondu aux questions de Mme Nicole Feidt. Voici le résumé de ses réponses publiées au Journal officiel (14 juin 1999).

Au Luxembourg, si les enfants du primaire font l'apprentissage du français comme deuxième langue étrangère, dans l'enseignement secondaire général la place du français dépend de la filière choisie par l'élève. L'allemand est la langue véhiculaire pour les quatre premières années de cet enseignement, à l'exception des mathématiques pour lesquelles le français est utilisé. Cette langue devient à son tour langue magistrale pour les trois dernières années, et les examens finaux de ce cycle se déroulent en français.

Par contre, dans l'enseignement secondaire technique, l'allemand est prévu pour servir de langue d'enseignement, mais les enseignants s'adaptent aux besoins linguistiques de leurs élèves, et peuvent utiliser le français.

Dans l'enseignement supérieur, français et allemand se partagent le terrain, mais il semblerait que le français soit plus utilisé lorsque des étudiants étrangers fréquentent un établissement, et que l'allemand se défende vaillamment dans les formations à caractère professionnel et technologique.

En Flandre belge, l'initiation au français est autorisée, et de plus en plus proposée, dans le cadre d'activités parascolaires, aux jeunes élèves du primaire ; son enseignement devient obligatoire dès la première année du secondaire.

Le français connaît un regain d'intérêt depuis une dizaine d'années, la connaissance de plusieurs langues européennes constituant un atout certain pour les jeunes Flamands entrant sur le marché du travail.

Dans les trois écoles européennes de Belgique (la quatrième s'est ouverte le 1^{er} septembre 1999), le français est la langue d'enseignement pour les élèves français ou francophones, et la 1^{re}, 2^e ou 3^e langue vivante pour les autres. Dans les trois écoles, on note une légère tendance à l'augmentation de la demande en langue française.

Élisabeth de LEPARDA

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

• Saluons la naissance d'un nouveau journal mensuel dans le sud de la Louisiane. *L'Acadjin* — la gazette du monde acadien — est réalisé par des francophones pour ceux qui aiment la langue française.

Adresse postale : *Acadjin*, P.O. Box 686, Maurice, LA 70555.

Adresse électronique : www.lacadjin.com

• Le 29 octobre, au musée national des Arts et Traditions populaires, le **prix littéraire France-Québec Philippe-Rossillon 1999** a été attribué à **Abla Farhoud**, Québécoise d'origine libanaise, pour son roman *Le bonheur a la queue glissante*, publié par l'Hexagone (Montréal).

• Promotion de la francophonie :

L'alliance Champlain a remis une soixantaine de livres québécois à la bibliothèque calédonienne de Bernheim dans le cadre de ses actions de promotion et de défense de la langue française.

• La **Douzième Journée du français des affaires** s'est tenue à Paris, le 25 novembre, au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. La présentation de l'activité terminologique en matière économique, financière et industrielle précéda la cérémonie officielle de la remise des **Mots d'or** aux professionnels, puis aux élèves et étudiants, meilleurs lauréats de chacun de leur pays.

• **L'ADELF** (Association des écrivains de langue française) vient de faire paraître les actes des 7^e et 8^e colloques internationaux francophones : *Belgique Wallonie-Bruxelles. Une littérature francophone* (620 p.).

• **Écriture du monde** est hébergé sur le site du ministère de la Culture et illustre l'action de la France pour le plurilinguisme dans les nouvelles techniques. Il propose une description historique et technique des principales écritures issues des grandes traditions ; une présentation des solutions techniques permettant la numérisation des écritures décrites sur le site ; une bibliothèque de ressources pour créer des documents multilingues et multi écritures, mettant en évidence les travaux de normalisation internationaux. www.culture.gouv.fr/edm

• **L'actualité francophone en direct** :

Le site **Cifdi** (Centre international francophone de documentation et d'information) offre l'accès à l'information quotidienne sur les pays francophones, à travers trois séries de liens, vers :

- l'information brute, sans commentaires, diffusée par les agences de presse nationales et internationales ;

- l'information traitée par les journaux, radios et télévisions des pays de la Francophonie ;

- les revues de presse réalisées à partir d'une sélection de ces articles.

<http://cifdi.francophonie.org>

• **La maison de la Francité**, dans le cadre de « Bruxelles 2000 », organise, durant l'année scolaire 1999-2000, un programme de découverte des villes francophones du monde entier, destiné aux élèves de 6^e primaire.

Concrètement, il est proposé à des classes de la région bruxelloise d'« adopter » une ville francophone lointaine et de mener, de septembre 1999 à mars 2000, un grand voyage imaginaire vers et à travers cette ville.

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

• Parmi les vingt commissaires entourant **M. Romano Prodi, président de la Commission européenne** — qui, cet été, a pris des cours accélérés de français —, notons que huit commissaires interviennent en français.

Le deuxième « **Je parle français, et toi ?** », organisé par l'**AFAL** et l'**ADIFLOR**, mettra en place des échanges entre des établissements scolaires français et étrangers et une rencontre internationale à Paris, du 13 au 20 mars 2000. Les pays retenus pour cette année sont la Mauritanie, la Pologne, le Québec, la Suisse et le Sénégal (en tant qu'invité spécial).

• **La francophonie en Flandre** : dans le nord du pays, aujourd'hui encore, de nombreuses associations proposent des activités en français. Cependant, l'information circule mal. C'est pourquoi l'Association pour la promotion de la francophonie en Flandre (APFF) a notamment entrepris la diffusion mensuelle d'un magazine sur internet (<http://www.dmmnet.be/nf>) et la publication bimestrielle d'un agenda des activités en français : *Nouvelles de Flandre*.

APFF : Spreeuwenlaan, 12, 8040 De Haan,

• Dans la revue **W+B** (n° 68), **Marc Wilmet**, linguiste, président du Conseil supérieur de la langue française, membre de l'Académie royale de langue et littérature françaises de Belgique, auteur de la *Grammaire critique du français*, convie ceux qui enseignent le français à l'école à contribuer à développer une attitude d'amour de la langue plutôt que de respect.

La Lettre d'information (n° 55) précise que la délégation au développement et à l'action territoriale du ministère de la Culture et de la Communication a mis en ligne une base de

de chez nous

données* qui porte sur les actions menées dans le domaine du développement culturel. Intitulée « Le développement culturel en actions », elle recense deux types d'actions : des actions confirmées ayant fait la preuve de leur efficacité et de leur pertinence, et des actions considérées comme innovantes et exemplaires.

* <http://www.culture.gouv.fr>

• En Roumanie, l'événement culturel « **Lire en fête 1999-2000** » a mis la ville de Brasov « la tête dans les étoiles ». Cette année, le comité organisateur avait retenu le thème de la science-fiction. Ce concours, organisé par le **ministère français de la Culture et de la Communication**, a lieu chaque année et a pour objectif d'inciter les jeunes à la lecture et à l'écriture.

Le jury a particulièrement apprécié la qualité du français, la richesse du vocabulaire, la créativité, l'imagination des élèves. À noter que les gagnants ont été des élèves roumains et non

• Mme **Michèle Gendreau-Massaloux**, conseiller d'État, a été élue, le 30 octobre, recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie — organisme multilatéral de coopération entre universités.

• **Le Grand Prix de la langue française** a été décerné à **Jacques Chessex**, écrivain vaudois, pour l'ensemble de son œuvre, le 6 novembre, lors de la 18^e Foire du livre de Brive-la-Gaillarde.

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

- **TV5** a renforcé sa position en Ukraine et en Bulgarie et a fait son entrée en Croatie, où elle a commencé la diffusion de ses programmes.
- **Canal France International (CFI)** développe des partenariats avec douze télévisions, dont cinq au Viêt Nam et trois au Laos. La banque de programmes francophones est en outre présente au Cambodge, en Mongolie, au Népal et au Sri Lanka.

• À l'initiative de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, **deux hauts fonctionnaires vietnamiens** étaient en stage dans le canton du Jura (Suisse), de septembre à novembre, pour étudier le système judiciaire. Le but est d'assurer une meilleure application des droits de l'homme dans leur pays.

de chez nous

domaines d'ordre politique, social, économique et démographique, plus la langue française occupera une place importante dans la vie des Acadiens. (Annette Boudreau, professeur de socio-linguistique.)

— Sur les 36 000 personnes vivant au Madawaska — enclave francophone au nord-ouest du Nouveau-Brunswick —, 96 % sont de langue maternelle française.

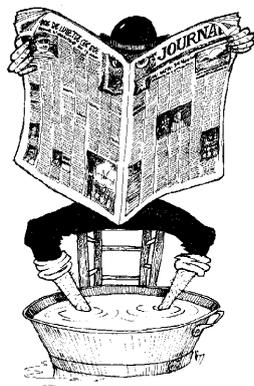
(Jean L. Pedneault, journaliste.)

* <http://www.presse-francophone.org>

• Dans une lettre adressée à *Impératif français*, **M. Robert Auclair, président de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF)**, écrit : « Vous avez sûrement constaté comme nous que de plus en plus de sociétés françaises s'adressent uniquement en anglais aux Québécois, a fortiori aux Canadiens. C'est là un comportement scandaleux en soi, [...] Devrons-nous apprendre l'anglais pour traiter avec les Français ? »

- Le numéro 90 de *La Gazette** de l'Union internationale des journalistes et de la presse francophone consacre un dossier de trois pages à l'**Acadie**.

— Plus l'Acadie se développera dans les



LE FRANÇAIS EN FRANCE

L'ACADÉMIE GARDIENNE DE LA LANGUE

À la première page de chacun de ses fascicules, l'Académie signale la nouvelle orthographe de quelques mots. « Ces mots, dans le corps du texte, sont suivis d'une indication typographique en forme de losange à ». [...] *Mais* « elle maintiendra les graphies qui figurent dans son *Dictionnaire* jusqu'au moment où elle aura constaté que les modifications recommandées sont bien entrées dans l'usage ».

- *Javeler* se conjugue comme *celer*
- *Je* : *puissè-je savoir* ; *dussè-je mourir*
- *Jeanfoutre*, pl. *jeanfoutrés*
- *Jumeler* se conjugue comme *celer*
- *Ksar*, pl. *ksars*

Aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive.

Voici les graphies du *Dictionnaire* :

JAVELER v. tr. (se conjugue comme *amonceler* à). XIII^e siècle, *gaveler*, au sens de « jeter par terre en morceaux ». Dérivé de *javelle*.

1. AGRIC. Mettre des céréales en javelles quelques jours. *Il faut javeler ces blés, ces avoines*. Au participe passé, adjt. *Avoines javelées*, dont le grain est devenu noir et lourd en raison de la pluie qui a mouillé les javelles.

Intrans. En parlant des céréales ainsi traitées, prendre la couleur jaune. *Le blé javelle. Il faut laisser javeler ce blé.*

2. Dans les salines, mettre le sel en tas pour le laisser s'égoutter.

JE pr. pers. sujet de la première personne du singulier, aux deux genres, XI^e siècle. Issu du latin tardif *eo*, du latin classique *ego*, « moi, je ». [...]

Je est placé immédiatement après le verbe dans les phrases interrogatives, exclamatives, dans les propositions incises, ou certaines constructions qui exigent l'inversion du sujet (on accentue alors l'*e* final du verbe, habituellement muet). *Que ferai-je ? Où suis-je ? [...] Peut-être irai-je. Aussi dois-je vous quitter à l'instant. Puissè-je à le savoir ? Dussè-je à mourir ! [...]*

JEAN-FOUTRE à n. m. inv. XVII^e siècle, *jeanfoutre*. Composé du prénom *Jean*, qui désigne parfois un sot, un niais et de *foutre*.

Pop. Se dit d'un incapable, d'un propre-à-rien, d'un homme sans parole. [...]

JUMELER v. tr. (se conjugue comme *amonceler* à). XVII^e siècle. Dérivé de *jumelle*.

1. MARINE. Consolider par des jumelles. *Jumeler une vergue, un mât.*

2. Disposer par couples, associer deux choses semblables ou complémentaires. *Jumeler des roues.* [...] Par ext. *Jumeler deux villes*, les lier par des relations privilégiées [...]. Pron. *Ces deux cités se sont jumelées.*

KSAR n. m. (plur. *ksour* à). XIX^e siècle. Mot arabe.

Village fortifié, en Afrique du Nord.

* Extraits du fascicule JALOUSEMENT à KYSTIQUE (7 août 1999) de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Les fascicules sont publiés par le *Journal officiel*, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'Académie.

M O T S P E R D U S

SE CONDOULOIR v., se condouloir avec quelqu'un, lui témoigner qu'on prend part à sa douleur. Ex. : « *Leurs Majestés avaient envoyé des personnes de qualité à la reine d'Angleterre se condouloir de la mort funeste du roi son mari.* » (La Rochefoucauld.) Ce verbe, signale Littré, s'emploie seulement à l'infinitif.

CONFIT p.p. adj., figé dans une attitude, une situation. Ex. :

« *Cet hymen de tous biens comblera vos désirs,
Il sera tout confit en douceurs et plaisirs.* » (Molière.)

CONGÉNIAL adj., qui s'accorde avec le génie de... Ex. : « *Bonaparte se tourne vers l'Orient, doublement congénial à sa nature par le despotisme et l'éclat.* » (Chateaubriand.)

CONJOUR v., se réjouir avec quelqu'un de ce qui lui est arrivé d'heureux. Ex. : « *L'homme est mû par un attrait intérieur pour son semblable, par une secrète sympathie qui le fait aimer, conjourir et condouloir.* » (Proudhon.)

CONNIVER v., être complice, de connivence. Ex. : « *Nous craignons qu'on nous soupçonne de conniver à ses blasphèmes.* » (d'Alembert.)

CONTEMPTIBLE adj., qui mérite le mépris. Ex. :

« *Si dans les moindres dons tu passes
À considérer leur auteur,
Verras-tu rien de vil, rien de faible en ses grâces,
Rien de contemptible à ton cœur ?* » (Corneille.)

CONTRE-AIMER v., aimer en retour. Ex. :

« *Siècle vraiment heureux, siècle d'or estimé
Où tousjours l'amoureux se voyoit contre-aimer.* » (Ronsard.)

À CONTRE-FIN loc. adv., à fin contraire, contre le but qu'on se propose. Ex. : « *En agissant de la sorte, tu vas directement à contre-fin.* » (Humbert.)

CONTRE-FLATTER v., répondre à une flatterie par une flatterie. Ex. : « *Il se laissa si bien aller aux flatteries d'Alcibiade, que luy-mesmes s'estudioit à le contre-flatter encore davantage.* » (Amyot.)

CONTROUVER v., inventer mensongèrement pour tromper. Ex. : « *Celui qui controuve des rapports imaginaires qui n'ont ni réalité ni apparence est un fou.* » (Rousseau.)

Jean TRIBOUILLARD

M O T S N O U V E A U X

Pour que l'usage s'en répande plus rapidement, nous continuons à vous donner, de numéro en numéro, les termes adoptés par la Commission générale de terminologie et de néologie.*

VEILLE À LA CONCURRENCE (pour *competitive intelligence*) : Recherche, traitement et diffusion (en vue de leur exploitation) de renseignements relatifs à la concurrence. (Voir aussi : VEILLE ÉCONOMIQUE, VEILLE AU MARCHÉ.)

VEILLE AU MARCHÉ (pour *marketing intelligence*) : Recherche, traitement et diffusion (en vue de leur exploitation) de renseignements relatifs à l'environnement commercial de l'entreprise. (Voir aussi : VEILLE ÉCONOMIQUE, VEILLE À LA CONCURRENCE.)

VENTE DIRECTE (pour *direct marketing*) : Technique de vente fondée sur la mercatique directe et caractérisée par une relation personnalisée avec des clients.

Notes : L'expression « *marketing direct* » est impropre.

OCTET n.m.(pour *byte*) : Ensemble ordonné de huit éléments binaires traités comme un tout.

Notes : 1. Un octet est souvent utilisé pour représenter un caractère alphanumérique.

2. Lorsqu'une grandeur est exprimée en multiples de l'octet, les symboles *ko*, *Mo* et *Go* représentent respectivement le *kiloctet*, le *mégaoctet* et le *gigaoctet*. Dans ce cas, et contrairement à la norme, on considère généralement que le kiloctet est égal à $2 \text{ exp. } 10 = 1\,024$ octets et non 1 000 et le mégaoctet à $2 \text{ exp. } 20 = 1\,049\,216$ et non 1 000 000.

PERMUTATION (pour *swap*) : Processus consistant à échanger le contenu d'une zone de mémoire principale avec le contenu d'une zone de mémoire auxiliaire.

RACCOURCI AU CLAVIER ou, ellipt., **RACCOURCI CLAVIER** (pour *hot key*) : Touche ou combinaison de touches du clavier qui peut se substituer à une séquence de commandes plus complexes.

RÉAMORCER v. (pour *reboot [to]*) : Provoquer de nouveau l'exécution de l'amorce.

* Extraits des fascicules — *Vocabulaire économique et financier* (14 août 1998), *Vocabulaire de l'informatique* (10 octobre 1998) — publiés au *Journal officiel* et disponibles à la Délégation générale à la langue française, 1, rue de la Manutention, 75116 Paris, tél. : 01 40 69 12 00, téléc. : 01 40 69 12 80, mél. : dglf@culture.fr et site : <http://dglf.culture.fr>

P É G A S E

Dans son excellent article « Travailler en s'amusant » (*DLF* n° 190), Jacques Pépin nous parle de la racine indo-européenne *pak* ou *pag*. Profitons de cette occasion pour compléter cette dérivation. En effet, cette racine existe aussi en grec, avec en outre les formes *PÊK* et *PÊG*. Elle est très riche puisqu'entre le latin et le grec elle a fourni une centaine de mots. Deux peuvent surprendre, *Pégase* et *aréopage*.

À partir de la racine *PÊG*, traduisant l'idée d'enfoncer, de fixer, le grec a fait *PÊGÊ*, « la source jaillissante », image d'un jet d'eau semblant enfoncé dans le sol ou dans une paroi. La source, au sens de « fontaine », se disait *KRÊNÊ*, que l'on retrouve dans notre mot *crénothérapie*. *PÊGÊ* a fourni le verbe *PÊGAZÔ*, « faire jaillir une source », qui a lui-même



donné *PÊGASOS*, nom d'un cheval ailé fabuleux né, dit-on, du sang de Méduse tuée par Persée. Ce cheval, se trouvant un jour sur le mont Hélicon, fit, d'un coup de sabot, jaillir une source et donna ainsi naissance à une fontaine. Le cheval prit alors le nom de *Pégase* et la fontaine celui d'*Hippocrène*, la « fontaine du cheval ». Le mont Hélicon était fréquenté par les Muses, qui venaient danser autour de cette fontaine, et les poètes se joignaient à elles et s'y

abreuyaient pour puiser l'inspiration, d'où l'expression bien connue des poètes : *enfourcher Pégase*.

Les Grecs désignaient par *PAGOS* la colline ou la montagne, toujours avec la même idée d'un objet fixé au sol. *AREIOS PAGOS* était la colline d'Arès, située à Athènes. Les Grecs n'aimaient pas beaucoup Arès, dieu belliqueux de la Guerre, et en avaient fait aussi le dieu des Meurtres. C'est sur cette colline qu'un tribunal se tenait pour juger toutes sortes de crimes. Notre *aréopage*, assemblée de personnes compétentes, aux décisions importantes, descend de cette colline.

Philippe LASSERRE
Section de Bordeaux

S A B L E R O U S A B R E R ?

À une fidèle correspondante récemment je narrais une réunion familiale où j'avais *sablé* le champagne, quand celle-ci m'interrompit pour me corriger en ces termes : « Je pense que l'on doit dire *sabrer* le champagne, car, j'en fus témoin, la bouteille qu'on allait boire était souvent décapitée au moyen d'un sabre ou de tout autre instrument tranchant du même genre. »

Je dois avouer qu'une telle explication n'a jamais recueilli de ma part un réel assentiment, l'ouverture de la bouteille à l'arme blanche me paraissant avoir été, en France métropolitaine tout au moins, d'exécution trop peu fréquente pour qu'elle donnât au verbe *sabrer* le sens très particulier avancé ci-dessus.



Mais, sachant par expérience que la prudence s'impose à qui entend faire prévaloir un énoncé, je me suis tourné, pour les interroger sur ce point, du côté des lexicographes. Or, tous ceux que j'ai consultés sont restés muets touchant l'expression par moi contestée, à l'exception de Hanse, qui affirme que « dans certains milieux on dit “sabrer le champagne” parce qu'on tranche d'un coup de sabre le goulot des bouteilles ».

Pour moi, face à la paire minimale que forment les verbes *sabler* et *sabrer*, je croirais volontiers à l'attraction paronymique du premier par le second, favorisée par la difficulté à associer sable et vin de champagne, à moins que l'on ne compare le pétillant nectar au métal en fusion que l'on coule dans un moule de sable, opération de fonderie appelée *sablage*.

Il n'est pas, à mes yeux, sans intérêt, d'offrir au lecteur, par Littré rapportée, cette autre explication selon laquelle, « au XVIII^e siècle, on préparait la flûte en soufflant dedans pour la couvrir de buée, avant de la poudrer de sucre et de verser ensuite dans cette gaine de sable le champagne qui y moussait abondamment et réclamait alors qu'on le bût vite et d'un trait ».

Et notre éminent lexicographe de conclure par ces mots : « En fait de locution, la moindre tradition vaut mieux que la plus belle conjecture. Je pense donc qu'on peut accepter l'explication fournie. »

Jean TRIBOUILLARD

S E R P E N T D E M E R

Dès que l'actualité se fait feuilleton réapparaît le serpent de mer. Dans les rédactions, c'est le nom d'une information qui revient épisodiquement.

La légende du **serpent de mer** vient de la fascination de l'homme devant l'immensité abyssale de l'univers sous-marin. Les monstres que les fonds dissimulent ont quelques cousins moins connus, mais au nom autrement plus rigolo.

Ainsi, le **catoblépas**. Pline l'Ancien le décrit déjà au 1^{er} siècle. Ce serait un animal ordinaire s'il n'avait un cou trop menu qui a le plus grand mal à tenir sa tête. Du coup, la tête a une fâcheuse tendance à traîner par terre. Et c'est tant mieux : quiconque voit les yeux du catoblépas périt illico.

La **coquecigrue**. Là, c'est Rabelais l'inventeur. Il s'agit d'un hybride du coq, de la cigogne et de la grue. Quand Picrochole perd sa guerre contre Gargantua, une sorcière lui prédit la restitution de son royaume « à la venue des coquecigrues ». Le pauvre attend toujours.

J'ai gardé pour la bonne bouche la bête imaginée par Edmond Rostand, dans la tirade des nez de Cyrano de Bergerac :

« *Pédant : "L'animal seul, monsieur, qu'Aristophane Appelle hippocampéléphantocamélos Dut avoir sous le front tant de chair sur tant d'os !"* »



Ceux-là reviennent moins souvent dans l'actualité que le serpent de mer — et que les impôts. C'est bien regrettable...

Patrice LOUIS
Cercle des journalistes

Sois sage, ô ma Douleur...

DOULEUR, SOUFFRANCE, PEINE ET PATIENCE

Le vers de Musset reste en notre mémoire :

« *Et nul ne se connaît tant qu'il n'a pas souffert.* »

mais qu'entendait exactement le poète par ce mot ?

Douleur, peine, souffrance reviennent en effet fréquemment dans notre littérature. Mais s'agit-il bien de la douleur physique, telle qu'elle est définie par l'Association internationale d'étude de la douleur : « Une expérience sensorielle et émotionnelle désagréable liée à une lésion tissulaire existante ou potentielle, ou décrite en termes d'une telle lésion. »

Cette dualité du sens se retrouve en grec avec *algos*, qui signifie à la fois « douleur physique et souffrance morale », mot important pour la médecine, qui en a tiré **névralgie, antalgique, analgésie**... Il en est de même du latin *dolor*, à l'origine de mots romans, italiens (*dolore* et *doglie*, par exemple dans le *doglie del parto* : « les douleurs de l'accouchement ») et espagnols (*dolor*). **Douleur, douloureux** possèdent aussi les deux sens, matériel et figuré. *Doleo, dolere* signifie « éprouver de la douleur physique, souffrir », mais également « être affligé ». Il en est venu **dolent** depuis le latin populaire de la Gaule septentrionale. **Indolent** se dit encore doublement, en médecine, au sens d'« indolore » et, dans le langage courant, en synonymie de « qui évite de se donner de la peine »... Sans rapport, **dol** vient de *dolus*, depuis le grec *dolos*, à la fois « ruse et tort causé ».

Patient et **patience** furent créés vers 1120, à partir du verbe latin *patior, passus, pati*, « souffrir, supporter, être résigné », mais aussi « être victime de, permettre » — en français, ne dit-on pas : *souffrez que je...* ? L'idée de résignation s'accorde bien à la pauvreté des moyens thérapeutiques de l'époque. Transitant par l'anglais,

patient nous est revenu avec l'idée de santé défaillante ; il est préférable de dire *malade*. N'avons-nous pas aussi **souffrant**, pour indiquer un état opposé à la bonne santé ?

Passible convient à qui peut souffrir — *passible d'une amende* —, à l'inverse d'**impassible**, « indifférent à la douleur physique et qui n'éprouve ou ne trahit aucune émotion, aucun trouble »... **Passif**, **passivité** soulignent la mentalité de résignation. Également issu de *passus*, vint *passio*, en latin de basse époque et en latin ecclésiastique, donnant **passion**. Jusqu'au XVI^e siècle, **passionné** signifiait « qui a subi une souffrance physique », avant de prendre le sens actuel.

Faut-il rappeler que le **fruit de la passion**, consommé surtout sous forme de sorbet, est celui de *Passiflora edulis*, plante tropicale dont la fleur semble porter les instruments de la Passion du Christ (*passi/onis flos*, « fleur de la Passion ») : les clous, le marteau, figurés par les étamines et les stigmates, ainsi que la couronne...



En grammaire, le **passif** est ainsi nommé parce que le sujet subit une action, au contraire de la voie active. En revanche, **passé** simple ou composé, pour un temps d'un verbe, vient de *passare*, verbe latin populaire dérivé de *passus*, « pas ». **Passable** signifiait donc « par où l'on peut passer ». À un examen, la **mention passable** autorise l'étudiant à poursuivre sa progression. Nombre de mots dérivent de *passus*, tels que **passager** et **passant**, **passation**, **passe** et **impasse**, **passerelle**, **passementerie**, **passeport** et **outrepasser**...

Quant à **passereau**, né à la Renaissance, il est issu de formes plus anciennes : *passeron*, *passerat* à partir du latin *passer*, « passereau, moineau » (et aussi « carretel », chez Horace !), sans oublier un emploi comme terme de tendresse.

Autre source : *poena*, « chagrin » à l'époque impériale, puis « rançon destinée à racheter un meurtre », d'où « compensation, vengeance, peine » et aussi « tourment ». En sont venus **punir**, **peine**, *Pein* en allemand, *pain* en anglais. Ces mots comportent encore le double sens matériel et figuré. *Poenalis* a donné **pénal** (*le droit pénal*), qui concerne la **punition**. L'anglais *penalty* nous est venu par le football, rappelant l'idée de punition. L'origine est grecque avec *poînê*, « prix du sang, châtement, paiement pour un crime ». Par affaiblissement, *peine* s'est dit très tôt pour « travail » (*un homme de peine*), « fatigue, difficulté » (*ne ménagez pas votre peine*). Est-ce la peine d'en dire plus ?

Le Père Peinard était, vers 1890, le nom d'un journal anarchiste dont le succès passager contribua à la diffusion de l'expression encore utilisée de nos jours pour signifier, de façon familière, « tranquille, insouciant »... En fait, il y a antiphrase de *pénard*, « vieillard grincheux » (fin XVI^e siècle). **Pénible** fut employé déjà par Montaigne et **penaud** signifiait à la même époque « qui est en peine ».

L'origine de *poînê*, donc de *poena*, est la souche grecque *paschein*, simplification de *path-skein*, « recevoir une impression bonne ou mauvaise ». La liaison est donc faite avec *pathein*. Ce verbe et *pathos* donnent l'idée de l'émotion de l'âme, de ce qui arrive à quelqu'un ou à quelque chose, éventuellement le malheur. **Pathos** est ce que l'on éprouve, le cas échéant la maladie.

De ce carrefour linguistique naît une abondante progéniture pour le vocabulaire médical, dont le fameux **pathologie**, « science des maladies » qu'un actuel abus de langage fait, à tort, employer en synonymie de *maladie*. Mais, contre cet abus de *logies*, souhaitons que l'Académie revienne avec autorité et insistance !

Pierre DELAVEAU
Cercle Ambroise-Paré

Z É R O

Dans l'histoire du monde, le *zéro* est une invention récente, fruit d'une merveilleuse intelligence. En français, le mot apparaît au XVII^e siècle. Il est une déformation de l'arabe *sifr*, le cardinal de l'ensemble vide. La racine sémitique *sfr* signifie « vide ». De cette racine les Arabes ont gardé le mot *safir*, qui signifie « rien ». À ne pas confondre avec le mot *sappir* en hébreu, l'autre langue sémitique majeure, où il signifie « la chose la plus belle » et qui a donné le français *saphir*, la pierre précieuse, et le grec *sappheiros*, que les hellénistes ont souvent traduit par « lapis-lazuli » (pierre de l'azul, c'est-à-dire pierre d'azul).

Zéro vient donc de l'arabe, mais par le truchement de l'italien *zefiro*, alors que de *sifr* ont été directement dérivés le mot *chiffre* en français et *Ziffer* en allemand, même si de nos jours les Allemands, pour *zéro*, disent « *Null* ».



Partant du mot arabe *çatara*, qui signifie « être vide », je suis tenté de lui associer le mot *Sahara*, le désert bien connu.

Pour *chiffre*, les Anglais ont le mot *figure*, une trace de l'usage ancien du latin *figuris*, qui désignait le « chiffre » d'origine indienne.

L'usage des chiffres s'étant répandu dans les milieux ésotériques et les cercles de pouvoir, pour dissimuler le sens des textes, le mot au singulier a pris le sens de « codage secret » pour les espions... et les chancelleries ! C'est ainsi que sont nés les verbes *déchiffrer* en français et *decipher* en anglais.

Bernie de TOURS

ACCORD DE L'ADJECTIF QUALIFICATIF

L'adjectif qualificatif s'accorde en genre et en nombre avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte. C'est simple et clair. Simple ? Voire ! Car si les choses étaient si faciles mes réflexions s'arrêteraient ici.

Jusqu'au XVI^e siècle, il précédait le nom dans une majorité de cas. À partir du XVII^e, cette habitude s'inversa. Aujourd'hui, il est le plus souvent placé après. Certains se mettent devant, sans que l'on puisse réellement déterminer un principe régissant l'une ou l'autre position : *une maison neuve, une belle maison.*

Adjectifs de couleur. Ceux qui possèdent cette caractéristique à l'état pur s'accordent : *des carreaux bleus, une robe verte.* Les noms employés avec valeur d'adjectifs, comme facteurs de comparaison, restent invariables : *des boîtes orange* (de la couleur d'une orange), *des gants marron* (de la couleur d'un marron). Mais *écarlate, mauve, pourpre* et *rose*, qui sont pourtant des noms communs, s'accordent comme s'ils étaient de vrais adjectifs de couleur : *des plumes écarlates, des tissus mauves*, etc. À l'inverse, deux autres, qui sont effectivement des adjectifs, demeurent invariables : *auburn* et *kaki* (mots anglais, le second d'origine persane, sans rapport avec le fruit). L'adjectif composé, ou assorti d'un mot qui le modifie, ne varie pas : *des palissades jaune-vert, une étoffe bleu clair, des murs blanc cassé.* C'est logique : l'agent modificateur exerce son action sur la couleur, non sur le substantif qui précède (*une étoffe d'un bleu clair*).

Il y a lieu de distinguer :

- a) *Des voitures rouges et bleues*
- b) *Des voitures rouge et bleu*

En *a*, nous avons des voitures dont certaines sont entièrement rouges, et d'autres entièrement bleues. En *b*, des véhicules bicolores, dont chacun est peint de rouge et de bleu.

Châtain a longtemps donné lieu à hésitation. L'usage qui le voulait invariable devient caduc. Il est donc préférable d'écrire : *des cheveux châains, des nattes châaines*, en prenant garde à ne pas faire le féminin en *châaigne*.

L'adjectif en fonction d'adverbe reste invariable, qu'il soit

- avant un nom : *Bas les pattes* ;
- après un verbe : *Cette fleur sent mauvais. Son histoire sonne faux* ;
- devant un autre adjectif (ou, bien sûr, un participe passé en fonction d'adjectif) : *C'est une femme haut placée. Nous sommes fin prêts*.

Il arrive qu'on l'accorde encore, selon une ancienne coutume : *des yeux grands ouverts, des tomates fraîches cueillies, ils en tomberont raides morts*. Il subsiste donc un certain flottement (on peut aussi bien trouver *grand ouverts, frais cueillies*, etc.).

L'adjectif, avec la même invariabilité, devient parfois interjection : *Parfait ! Exact ! Épatant !*

Fort demeure invariable, et communique cette propriété au participe passé du verbe, dans l'expression « se faire fort » : *Elles se sont fait fort de le convaincre*.

Grand, qui était invariable en ancien français, a gardé cette caractéristique dans un nom composé, avec un substantif féminin : *Des grands-pères, des grands-oncles*, mais *une grand-tante (des grand-tantes), une grand-route (des grand-routes), une grand-place (des grand-places)*... Le féminin et le pluriel, cependant, se marquent exceptionnellement dans : *la grande-duchesse, les grandes-duchesses*.

« **Plein de** », remplaçant fautivement, dans le langage commun, *beaucoup, un nombre important*, est à rejeter : « *Nous avons vu plein de belles choses. J'ai acheté plein de livres* » doivent être proscrits, ainsi que *tout plein* (« *vous êtes gentil tout plein* »). L'Académie admet bien le sens figuré d'abondance, comme : *un terrain plein de ronces, une rue pleine de monde*. Le rôle de préposition, devant un

nom précédé d'un article ou d'un déterminant, est également correct : *Ils avaient des prunes plein leur musette.*

Adjectif précédé d'une liste de noms. Pluriel quand les composants sont sans lien sémantique entre eux, que la conjonction *et* soit présente ou non : *Le vase contient une rose, une tulipe et une marguerite fanées.* À moins, bien entendu, que l'adjectif n'en qualifie qu'un seul : *Le vase contient une rose, une tulipe, et une marguerite fanée* (remarquons la virgule après *tulipe*) ; masculin si les deux genres y figurent : *On nous a servi une salade, une choucroute, un saint-honoré excellents.* Il est alors souhaitable que le nom masculin soit le plus proche de l'épithète, pour éviter de choquer.

Cette nécessité de proximité disparaît pour un adjectif qui présente la même forme aux deux genres : *La femme de chambre a emporté le gant et la serviette sales.* L'accord se fait avec le dernier substantif énoncé lorsqu'ils sont synonymes : *Il faisait preuve d'un calme, d'une sérénité prodigieuse,* ou constituent une gradation : *J'entendais un murmure, un grondement, une clameur inquiétante.*

Avec *ni* et *ou* entre deux sujets, il faut établir s'il y a conjonction ou disjonction, afin de décider si l'on doit appliquer le pluriel ou le singulier. Dans la première hypothèse (conjonction) : *Ni Paulette ni sa mère ne sont présentes. Paulette ou sa mère sont susceptibles de vous renseigner.* Elles pourraient être présentes ensemble, elles sont toutes deux capables de fournir le renseignement. Dans la seconde (disjonction) : *François ou Paul sera gagnant. Ni Paul ni François ne sera gagnant.* Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant.

Nouveau ne varie ni en genre ni en nombre dans un type de construction copié sur : *Du vin nouveau tiré,* ou dans un mot composé : *Des nouveau-nés.* Il équivaut alors à *nouvellement.*

N.B. : On écrit : des premiers-nés, des fillettes premières-nées, des derniers-nés, des enfants derniers nés, des filles dernières nées (attention aux traits d'union).

Peu de gouverne l'accord de l'adjectif avec le nom qui le précède : *Ils ont rencontré peu de gens convaincus – Nous avons obtenu peu de réponses vraiment satisfaisantes.* **Le peu de** en appelle à nouveau à notre clairvoyance. Dans l'idée positive exprimant « la petite, la modeste quantité de », on fait l'accord sur le nom : *Le peu d'amitié que l'on me témoigne est réconfortante.* Si l'on veut souligner une insuffisance, il se reporte sur *peu* : *Le peu de sollicitude qu'ils m'accordent est décourageant.*

Trop de suivi d'un nom commande généralement l'accord avec le complément ou l'attribut : *Trop d'installations sont anciennes et dangereuses (il y a trop d'installations qui sont...).* Mais si l'on veut exprimer la notion d'excès, d'abus, on garde le masculin singulier (accord sur *trop*) : *Trop de précautions (un excès de précautions...) peut être mauvais.*

Tant de précédant un nom entraîne généralement l'accord avec le complément ou l'attribut : *Tant de belles phrases sont trompeuses ! (il existe tant de... qui sont trompeuses).* Il y a cependant hésitation (et donc deux possibilités) avec ce type de construction : *Tant de mauvaise foi est révoltante (ou révoltant) ;* nous retrouvons ici l'accord d'intention. Et, pour reprendre le premier exemple, en y introduisant une nuance : *Tant de belles phrases dans la bouche de cet hypocrite est exaspérant ! (le fait de trouver...)*

Jacques PÉPIN

La date d'échéance de votre abonnement
est inscrite sur l'étiquette de routage de votre revue.
Vérifiez-la, avant de jeter l'enveloppe.
C'est à cette date que vous aurez à cœur,
nous l'espérons,
de renouveler votre adhésion et votre abonnement.

FAISONS LE POINT SUR LES CARDINAUX

Les points cardinaux sont des noms communs, qui s'écrivent sans majuscule à l'initiale : *le soleil se couche à l'ouest, Orléans est au sud de Paris, un vent du nord, une salle à manger exposée au sud, les troupes faisaient mouvement plein nord...* Ces quatre points cardinaux indiquent une direction, une orientation, et, employés comme adjectifs (invariables), ils qualifient une situation, une exposition : *le mur sud de la villa, la côte ouest⁽¹⁾, les portes nord de la ville, etc.*

Les noms communs composés forgés avec les quatre points cardinaux s'écrivent avec des traits d'union : *un vent de sud-est, une maison exposée au sud-est, la région nord-est est aride...* Dans un souci de clarté, l'on marque parfois un (ou une) espace de part et d'autre du trait d'union figurant entre un point cardinal simple et un point cardinal composé (*un ouragan de direction sud - sud-est*) ou entre deux groupes de points cardinaux (*le vol des oies sauvages suit un axe nord-est - sud-ouest*).

Dans l'indication des latitudes et des longitudes, on écrit les points cardinaux en toutes lettres, toujours sans majuscule (*le trimaran se trouvait par 44° 23' de latitude nord et par 16° 48' de longitude ouest*). Mais on peut aussi employer les abréviations, c'est-à-dire les initiales suivies d'un point abrégatif, en toute rigueur : *64° de latitude S., 138° 26' 43" de longitude E.*

Les points cardinaux deviennent des noms propres — avec une majuscule obligatoire — pour désigner des parties du globe, des parties d'un continent, d'un pays..., pour désigner une région de plus ou moins grande étendue : *le Sud-Est asiatique, l'Est tunisien, le Grand Nord canadien, les gens du Nord, le Midi occitan, être natif de l'Ouest, le Grand Ouest parisien...*

Majuscule également, et trait d'union, lorsque l'on parle d'un secteur bien précis d'une ville divisée : *Berlin-Est, Jérusalem-Ouest*. On adopte

(1) En ce qui concerne les États-Unis — serait-ce en partie sous l'influence de feuillets télévisés ? —, on voit de plus en plus souvent : *la Côte ouest, la Côte est*, ou bien *la côte Ouest, la côte Est*. Il est vrai que l'homographie entre *est* et la forme conjuguée du verbe *être* se révèle assez souvent gênante.

généralement la même graphie pour les noms de circonscriptions électorales : *le canton de Boulogne-Sud*.

Les dictionnaires et les différents codes typographiques sérieux (nous excluons évidemment les éditions lamentables dues à des auteurs incompetents ou fort peu rigoureux, n'appartenant pas au milieu de ceux qui pratiquent l'orthotypographie à longueur d'année) prônent la minuscule lorsque le point cardinal, bien que désignant une région, est suivi du nom du pays : *le midi de la France, le sud-ouest de l'Autriche*. Il est fréquemment objecté, alors, que l'idée de région apparaît pareillement, que l'on dise : « *J'ai visité le Midi* », ou : « *J'ai visité le midi de la France* », ce qui fait que l'on voit assez couramment : « *J'ai visité le Midi de la France* »... et que l'on hésite à condamner cette forme. Mais la règle établie, et toujours appliquée au sein des dictionnaires et encyclopédies, s'oppose à cette transgression.

En revanche, quand le point cardinal vient après le nom d'un continent, d'un pays ou d'une région, il prend la majuscule : *l'Italie du Nord, l'Amérique du Sud, l'Asie du Sud-Est, l'Allemagne de l'Est, la Corée du Sud, l'Afrique du Nord*...

Traditionnellement, on écrit : *le pôle Nord, le pôle Sud ; l'hémisphère Nord, l'hémisphère Sud ; le cap Nord, la mer du Nord ; la gare de l'Est, la gare du Nord, la gare du Midi*...

À partir de ce qui vient d'être exposé, on peut donc faire les applications suivantes :

- *Le pôle Sud est au sud de l'Amérique du Sud.*
- *Les fruits du midi de la France se vendent très bien dans le Nord-Est.*
- *Un Nord-Coréen a invité un footballeur sud-américain né dans le sud de l'Argentine.*
- *Le long des côtes nord-africaines voguait, commandé par un Sud-Africain, un paquebot aux couleurs de la Corée du Sud.*

Notons encore : *la conquête de l'Ouest* (aux États-Unis), *le passage du Nord-Est, la Frontière du Nord-Ouest* (dans l'Inde anglaise), *les Territoires du Nord-Ouest* (au Canada), *la Croix du Sud* (constellation de l'hémisphère austral)...

* *
*

Attention aux contresens et aux quiproquos entraînés par l'adoption d'une majuscule à la place d'une minuscule... ou l'inverse ! Même méfiance à l'égard des traits d'union. Quelques exemples vont démontrer, une fois de plus, que l'orthotypographie n'est pas anodine.

Est et *Ouest* ont revêtu des acceptions où géographie et politique se mêlaient, se mêlent encore : *les pays de l'Est*, *l'Est*, sont des expressions désignant les nations qui furent socialistes, communistes, et qui formaient ce qu'on appelle couramment « le bloc soviétique ». Il n'est donc pas indifférent d'écrire soit : « *L'Alliance atlantique veut s'étendre à l'est* » soit : « *L'Alliance atlantique veut s'étendre à l'Est* ». Dans le premier cas, l'organisation groupant divers États occidentaux, dont les États-Unis, veut englober des pays de l'Europe centrale, de l'est de l'Europe. Dans le second, l'OTAN veut comprendre tous les pays de l'ex-bloc soviétique... Russie comprise.

Il est assez cocasse de voir, au mot *est*, des dictionnaires donner pour *Est* la définition suivante : « *pays à l'est de l'Europe* », c'est-à-dire, alors : « partie asiatique de l'ex-Union soviétique » et pays orientaux, asiatiques... car des pays « *à l'est de l'Europe* » ne sont pas en Europe ! Il n'y a donc jamais eu de pacte de Varsovie, ni de républiques socialistes, ni de bloc de l'Est. CQFD !

Cette bévue des lexicographes recoupe une bourde très souvent relevée dans la presse au sujet du Proche-Orient⁽²⁾ : la situation tendue qui règne encore dans cette région du globe se traduit notamment par des échanges de tir à la frontière israélo-libanaise, et la presse, la radio et la télévision en font régulièrement état.

Mais trop souvent il est dit, par exemple, que « *les obus israéliens sont tombés au sud du Liban* ». Piètres artilleurs que ces militaires de Tsahal qui, pour répliquer à des tirs du Hezbollah ou pour préparer une opération, bombardent sans cesse... Israël (qui se trouve bien « au sud du Liban ») !

(2) Nous avons consacré à *Proche-Orient* et à *Moyen-Orient* un articulet du *Français écorché* (Belin éd.), pour souligner les contradictions entre les différentes définitions données par les dictionnaires, entre autres.

Évidemment, les commentateurs peu rigoureux voulaient dire : « *sont tombés sur le sud du Liban* », « *sont tombés sur le Sud libanais* ».

Ne quittons pas le pays du Cèdre sans fustiger d'autres formulations, reprises sans réfléchir à partir de l'anglo-américain, à savoir : *le Liban-Sud*, *le Sud-Liban*, *le Liban-Nord*, *le Nord-Liban*...

Il fut parfaitement licite d'écrire : *le Sud-Vietnam* et *le Nord-Vietnam*, parce que ces graphies, avec le trait d'union, indiquaient bien qu'il s'agissait de deux entités politico-géographiques qu'en français il eût été mieux d'appeler *le Vietnam du Sud* et *le Vietnam du Nord* (cf. *Allemagne de l'Ouest* et *Allemagne de l'Est*, à défaut de désigner ces États par leur dénomination officielle). À l'oral, la formulation permettait évidemment de faire la distinction avec « *le sud du Vietnam du Nord* », « *le nord du Vietnam du Sud* », ou « *le nord du Nord-Vietnam* »...

Việt Nam

Après la réunification du pays, les expressions à employer doivent exprimer uniquement des notions d'ordre géographique. Alors, en utilisant cette fois la graphie *Việt Nam* préconisée par l'arrêté du 4 novembre 1993 relatif à la terminologie des noms d'États et de capitales (*J.O.* du 25 janvier 1994), nous devons écrire : « *le Sud vietnamien* », « *le nord du Việt Nam* », « *le Việt Nam sud* » à la rigueur (sans trait d'union, et minuscule à *sud*)..., mais on ne peut plus utiliser toutes les formes se rapportant à la partition. Alors, de même, puisqu'il n'y a pas deux États libanais, il ne faut pas employer de formulations laissant entendre que le Liban est scindé en deux pays. On s'en tiendra donc à : *le nord du Liban*, *le sud du Liban*, *le Sud libanais*, *le Liban sud*...

Cette chronique se terminera sur une question posée à ceux et à celles qui ont lu le chef-d'œuvre pacifiste de l'écrivain allemand (naturalisé américain) Erich Maria Remarque : qui a raison de Larousse (qui écrit : *À l'Ouest rien de nouveau*) ou de Robert (qui opte pour *À l'ouest rien de nouveau*) ?...

Jean-Pierre COLIGNON

Cercle des journalistes

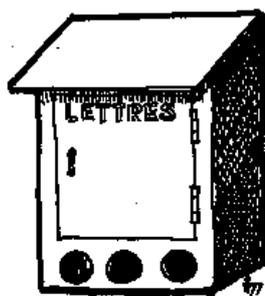
M I S E E N B O Î T E

Sans vouloir jouer au puriste que je me refuse d'être, j'aimerais tout de même recevoir quelques éclaircissements sur ce que je pense être une anomalie, mais dont je n'arrive pas à définir les causes. Le mot *boîte* est souvent accommodé de diverses manières et sans doute peu orthodoxes, tout au moins pour certaines d'entre elles. On l'utilise assez souvent suivi d'un *à* pour en préciser la destination : le mécanicien a toujours à côté de lui sa *boîte à graisse*, la femme au foyer d'autrefois possédait sa *boîte à ouvrage*, tandis que l'instruction d'un lycéen rétif pouvait être confiée à une *boîte à bachot*. On peut aussi mentionner la *boîte à feu* des anciennes machines à vapeur, la *boîte à sel*, la *boîte à pharmacie*, la *boîte à musique*...

Curieusement, on trouve encore le *à* lorsque le substantif auquel il se rapporte est au pluriel. Citons pour mémoire la *boîte à outils* chère à Georges Brassens, la *boîte à idées*, la *boîte à cigares*, la *boîte à parfums*, la *boîte à gants*, la *boîte à ordures* et probablement encore beaucoup d'autres.

Alors, pour quelles obscures raisons doit-on dire *boîte aux lettres* puisque je n'ai jamais trouvé « *boîte à lettres* » dans mes dictionnaires ?

Serait-il donc incorrect de dire : « Je vais jusqu'à la boîte à lettres et je reviens » ?



Gérard CONTE

LES VERBES FRANÇAIS

VERBES EN *IR* : PARTICIPE PASSÉ EN *I*.

FUIR Les formes avec *y*, *fuyons*, *fuyais*, *fuyant* proviennent de la transformation classique du *g* latin en *yod* (*i* ou *y*), (du latin *fugere*, « fuir », cf. *regalem*, *royal*, etc.) Il n'a plus qu'un composé, *s'enfuir*.

OUIR Les formes avec *y*, *oyons*, *oyez*, *oyant* proviennent de la transformation classique du groupe *di* latin en *yod* (du latin *audire*, « ouïr » ; cf. *inodiare*, ennuyer). Il se conjugue comme *fuir*. Les temps simples encore utilisés sont : pour l'indicatif, le passé simple et le futur, *j'ouïs*, *j'ouïrai*... ; pour le conditionnel, le présent, *j'ouïrais*... ; pour le subjonctif, l'imparfait, (*que*) *j'ouïsse*..., pour l'impératif et le participe présent, *ouïs*, *oyons*, *oyez*, *oyant*.

PARTIR a deux sens :

1. « Partager » (du latin *partiri*, « diviser en parts »). Il a complètement disparu. Il ne lui reste que l'infinitif présent usité dans la seule expression *avoir maille à partir*, « n'avoir qu'une maille (monnaie de peu de valeur) à partager », d'où « se disputer pour peu de chose ».

On retrouve son participe passé disparu dans l'adjectif *parti*, avec le sens de « divisé en deux » : *un écu parti*, *La Housse partie* (fabliau du Moyen Âge). On le retrouve enfin dans les noms *parti*, *un parti politique* et *partie*.

En revanche, il a des composés : deux, *impartir* et *répartir* (avec un accent), se conjuguent normalement sur la 2^e conjugaison, mais un autre, *départir*, se conjugue sur la 3^e conjugaison. Ce dernier est souvent conjugué abusivement sur la 2^e conjugaison, attiré par les deux autres composés. Attention, il faut dire : *il se départ*, *il se départait*, *se départant*.

2. « Quitter un lieu » (du vieux français *se partir de quelqu'un*, « s'en séparer », pris au sens précédent). Il est conjugué sur la 3^e conjugaison. Il a un composé, *repartir* (sans accent), qui a deux sens : « partir de nouveau », conjugué avec *être*, et « répondre », conjugué avec *avoir*.

Philippe LASSERRE

À PROPOS DE QUELQUES EXPRESSIONS...

Croiser les doigts

Voilà, souvent employée, une expression dont une adhérente voulait connaître l'origine. Après de vaines recherches, j'ai découvert dans un dictionnaire anglais-français « *to keep one's fingers crossed for somebody* », dont la traduction — « dire une petite prière pour quelqu'un » — révèle le sens religieux d'une locution visant à conjurer le sort qui s'opposerait à l'accomplissement d'un vœu.

Le bouillon d'onze heures

Si chacun sait que ce bouillon désigne un breuvage de mauvais augure, voire un poison, on peut cependant se demander pourquoi il se prend à onze heures. Voici une explication :

Autrefois, à l'occasion du repas principal servi à onze heures, les hôpitaux n'offraient rien d'autre qu'un bouillon aux grands malades, voués à une fin prochaine.

On raconte aussi que le jour du sabbat, à la onzième heure, avant minuit, les sorcières préparaient un bouillon d'affreuse composition, dont les buveurs ne tardaient pas à mourir, tandis que les « cuisinières » s'en portaient fort bien.

Chercher midi à quatorze heures

Selon Richelet, cette locution viendrait de « la coutume d'Italie de compter les heures au-delà de douze et jusqu'à vingt-quatre, commençant à les compter depuis le coucher du soleil. Or, comme à midi, même dans les plus grands jours, on compte plus de quatorze heures, en ce pays-là, chercher midi à quatorze heures, c'est chercher une chose où elle n'est pas. »

L'expression s'emploie donc pour dire qu'on complique inutilement une chose simple. Mais je crois que, de nos jours, nous lui préférons la question humoristique suivante : pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Jean TRIBOUILLARD

LES FIGURES D'ÉLOCUTION OU DE DICTION (suite)**MÉTAPLASME** (suite)

3. **CONTREPÈTERIE** n. f. (du verbe *contrepéter*, utilisé dans certains métiers pour dire : rendre un son différent). Elle consiste à intervertir des lettres, dans un même mot ou d'un mot à l'autre, sans aucun respect de l'orthographe. Seuls les sons comptent. Rabelais, son probable inventeur, l'appelait *un antistrophe* ou *un équivoque*.

« *Panurge disait qu'il y a un antistrophe entre femme folle à la messe et femme molle à la fesse.* » (Rabelais.)

« *Oignez vilain, il vous poindra,
Poignez vilain, il vous oindra.* » (Rabelais.)

« *Ces festons dans vos mains et ces fleurs sur vos têtes.* » (Racine.)
De quoi faire venir l'esprit aux jeunes filles... de Saint-Cyr !

« *Voilà une chose qui me fait bien prier.* » (Claudé.)

4. **MÉTAGRAMME** n. m. (du grec META-GRAMMA, « ce qui est écrit à côté, mot dénaturé »). Il consiste à utiliser, dans une phrase, deux mots qui ne diffèrent que sur une seule lettre de même rang.

Il conduisait un groupe ou une troupe ?

Dans son pays natal, il dirigeait un chantier naval.

5. **PARAGRAMME** n. m. (du grec PARA-GRAMMA, « ce qui est écrit d'une autre manière »). Il consiste à substituer, dans un mot, une lettre à une autre.

J'ai vu le sinistre de l'Éducation nationale. (Pour ministre.)

« *Le plus beau est celui qui change solitaire en solidaire.* » (Camus.)
La phrase complète de Camus est aussi un métagramme.

« *Solidaire, solitaire... Entre ces deux mots qui ne diffèrent que par une lettre, il y a le commencement et la fin du monde, l'ascension et le déclin des hommes, il y a ma vie...* » (Jean Dutourd.)

Philippe LASSERRE

A C C O R D D U P A R T I C I P E P A S S É

I. EMPLOYÉ SANS AUXILIAIRE

En fonction d'épithète, il s'accorde en genre et en nombre comme l'adjectif dont il remplit le rôle : *J'aime les meubles cirés. Il portait une casquette usée. Nous avons nettoyé toutes les pièces, la salle de bains exceptée.*

En fonction d'attribut d'un sujet ou d'un complément, accord avec ce dernier : *Morte la bête ! Envolés les soucis ! Perdues les illusions ! Finies les vacances !* ⁽¹⁾ *Elle croyait les vêtements raccommodés. Ils imaginaient la maison construite.*

Les participes **attendu, approuvé, compris, non compris, y compris, entendu, excepté, ôté, oui, passé, supposé, vu**, etc., placés devant un nom ou un pronom ont valeur de prépositions et demeurent invariables : *Il vous en coûtera mille francs, y compris les taxes. Elle doit être furieuse, vu son impatience. Nous avons nettoyé toutes les pièces, excepté la salle de bains.*

Ci-annexé, ci-joint, ci-inclus, utilisés comme adverbes, sont invariables :

a) s'ils sont placés en début de phrase : *Ci-inclus les copies que vous m'avez réclamées. Ci-annexé deux formulaires...*

b) dans le corps d'une phrase lorsqu'ils précèdent immédiatement le complément : *Vous trouverez ci-inclus photocopie de la facture.*

Ils s'accordent quand, en tête d'une phrase, ils suivent un substantif lui-même précédé d'un déterminant : *Les billets ci-joints vous sont offerts. Cinquante brochures ci-incluses sont destinées à votre clientèle.*

Quand, dans le corps d'une phrase, ils sont suivis d'un complément déterminé par un article, un adjectif numéral, démonstratif, possessif ou indéfini, ils s'accordent : *Vous trouverez ci-incluses quelques propositions.* Cependant, on considère qu'ils peuvent aussi prendre une valeur adverbiale : *Vous trouverez ci-inclus quelques propositions.*

Étant donné, placé en tête, ne varie pas : *Étant donné la situation, nous en resterons là.* Accord après le nom : *La situation étant donnée, nous n'irons pas plus loin.*

Jacques PÉPIN

(1) L'usage tend de plus en plus vers l'invariabilité « Fini les vacances ! », en sous-entendant *c'est fini les vacances.*

DÉMONS ET MERVEILLES

Dans le parler français correct, une très brève coupure permet de distinguer les mots et leur signification. Lorsque manque cette marque, les effets phonétiques peuvent être fâcheux pour la bonne compréhension. Comment ne pas être intrigué par l'annonce d'une émission : « Déraciner des ailes »⁽¹⁾ ? Ou bien lorsqu'on vous promet : « Démons et merveilles »⁽²⁾ ? Ou quand un bulletin d'informations révèle que « Le papapaparlé »⁽³⁾ ? Avec une telle élocution, on héberge un voyageur à l'hôtel du « Louvre épais »⁽⁴⁾ et l'ami qui vous déclare : « Je vais zozo »⁽⁵⁾ vous laisse indécis entre la station hydrothermale et le parc animalier. Comment un fait divers tragique peut-il être le résultat d'un « jeu drôle »⁽⁶⁾ ? Dans ce langage abâtardi, on croit entendre un idiome exotique comme dans la vieille anecdote du dialogue campagnard : « Kakélakakri ? — Alakalachu. »⁽⁷⁾

A. DUPUY

Cercle Blaise-Pascal

-
- (1) Des racines et des ailes.
 - (2) Des monts et merveilles.
 - (3) Le pape a pas parlé.
 - (4) Louvre et Paix.
 - (5) Je vais aux eaux / au zoo.
 - (6) Jeu de rôle.
 - (7) Quoi qu'elle a qu'elle crie ? Elle a qu'elle a chu.

Cadeau de bienvenue !
À tout nouvel adhérent sera offert un
abonnement d'un an,
pour la personne de son choix.

LES TICS DE LANGAGE

1. À l'écrit

« **Cette recette est complètement parfaite.** » Que pourrait être une « perfection incomplète » ? D'autre part, l'abus de *complètement*, *tout à fait* et autres adverbes stéréotypés est agaçant.

« **Il faut savoir que...** » Expression superflue et prétentieuse que nous assèment sans répit les « faiseurs d'opinion ».

« **C'est vrai que...** » Incorrection encore plus envahissante et inutile, à laquelle on préférera *il est vrai que* ou *il est exact que* si l'on juge indispensable d'annoncer qu'on ne va ni mentir ni déraisonner.

Il existe une tendance de plus en plus marquée à éviter l'emploi de certains verbes courants, sans doute jugés trop grossiers :

Faire : Ce mot dégage, semble-t-il, des relents d'inavouable bestialité aux narines délicates de nos Trissotins, qu'ils soient énarques ou non ! Ceux-ci ne daignent qu'*effectuer*, *conduire*, *procéder à*.

Dire : Quelle pauvreté d'expression ! La logomachie régnante veut qu'on *déclare*, qu'on *indique*, qu'on *laisse entendre*, qu'on *fasse savoir*, bref, qu'on ne dise rien !

Parler : Fi, ma chère ! Mais ce serait pour ne rien *déclarer*, voyons ! Moi, je *m'exprime*, il faut le savoir !

Être : Assez, je défaille ! Encore faut-il *exister*, mon pauvre ami ! Ou encore *constituer* ou *représenter* !

Avoir : Qui confond bon usage et prétention se doit absolument de *posséder* ou, selon le cas, de *présenter*...

MORALITÉ : **Pédanterie n'est pas distinction, et qui veut faire l'ange fait la bête.**

2. À l'oral

À longueur d'émissions de radio et de télévision, on entend parler de la « Cote d'Azur », de « l'Île de bottée », etc.

L'insubmersible PPDA nous abreuve d'accents graves (très graves) du genre : « Le gouvernement a *prai*parai un rapport. » La dyslexie se soigne pourtant fort bien...

Les liaisons ne se font plus ou se font « mal-t-à-propos », tantôt par ignorance de l'orthographe, tantôt par volonté de « faire peuple ». Exemple : *deux cents hommes* (à prononcer au choix : « deux centommes » ou « deux cen/hommes »).

En quelques années, les ondes ont été envahies par l'*e* « ex-muet », même là où il n'est pas censé exister ! Exemple : « Bonjourheu ». Le pire est atteint quand ce *heu* (ou *han*, selon le cas) accompagne une cheville parfaitement inutile ou elle-même incorrecte : « *J'veux dirheu, quelque parheu, tu voiheu, bonheu, làheu, c'est vrai queheu...* » (Et l'on attend souvent en vain l'essentiel du propos, demeuré bien au chaud dans d'épaisses circonvolutions cérébrales.)

De nos jours, c'est fou ce que l'on est *un petit peu*, c'est fou ce qui est *un petit peu* : « J'suis un p'tit peu crevé », « C'est quand même un p'tit peu scandaleux que... ». Il ne faut voir là aucune volonté d'ironie. Le locuteur cherche simplement à **minimiser la portée de son discours** ou à **se donner le temps de la « réflexion »**...

François THOUVENIN

F Â C H E U X N É O L O G I S M E

Au temps lointain de ma jeunesse studieuse, mon excellent professeur de philosophie nous enseignait, au cours de psychologie, à bien distinguer le **mobile** d'une action, qui est d'ordre affectif, et le **motif** qui est, lui, d'ordre intellectuel : un crime passionnel obéit à un *mobile*, un projet de loi commence par un exposé des *motifs* : deux mots courts, pour deux sens bien précis. Mais aujourd'hui, dans le langage courant et médiatique, *motif* et *mobile* sont supplantés, l'un et l'autre à tort, par le seul et pesant *motivation** : un mot plus long, pour un sens moins net ; c'est beau, le progrès !

Madeleine ROUSSEL

* NDLR : Dans la plupart des cas, *motivation* peut être remplacé par *raison*. Mais il est à noter qu'en philosophie ce mot a pris le sens d'« énergie ».

D É C L I N E T D É C L I N A I S O N

Au début était le verbe. Pendant longtemps, il s'est conjugué. Puis, il s'est « décliné ». Maintenant, il décline. Les journalistes ont créé la mode de la phrase sans verbe. Tout le monde a suivi. Même les académiciens. Même les éducateurs. Complètement. Pour ne pas avoir l'air ringard. La pire des choses. Qui fait trembler tous et toutes. Il faut faire top moderne. Et bien de son temps. Alors, je m'entraîne. Pour le prix. Le Goncourt. De l'hyper-rature.

Christian HERSAN

DANS TOUT, IL Y A MATIÈRE À RIRE

« *Le cher homme était affreusement myope, et quel plaisir voulez-vous prendre à tromper un mari qui ne voit jamais rien ?* » (Oscar Wilde.)

« *Alors Amélie commença de protester que certainement elle n'avait rien à me dire — ce qui est le prélude habituel des plus longues explications.* » (André Gide.)

« *Mais le rêve, ça reste le rêve... Et la femme, dès que ça arrête ses mains, ça rêve à ce que ça aurait pu être si ça n'avait pas été ce que ça est.* » (Jean Anouilh.)

Françoise FERMENTEL

P O U R S O U R I R E . . .

Trouvés dans un forum sur internet, extraits du Reader's Digest par une dénommée Chantal, voici « des mots qui n'existent pas ».

BANNI-OUI-OUI n. m. inv. Personne qui a banni de son vocabulaire le mot *oui* pour le remplacer systématiquement par « absolument », « parfaitement », « certainement », « assurément », « tout à fait », « certes », « exact »...

CANCRATURE n. f. Pâté ou tache d'encre que l'on fait volontairement en écrivant pour dissimuler une terminaison suspecte, un accord douteux ou un redoublement de consonnes litigieux.

CLIN D'HEURE n. m. Regard furtif que l'on jette discrètement à sa montre pour vérifier l'heure à l'insu de son interlocuteur.

LINGUISTICS n. m. pl. Tics de langage, mots et formules inutiles qui émaillent le discours de certaines personnes, tels que « je veux dire », « tu vois », « comment dirais-je », « si vous voulez », « vous voyez ce que je veux dire », « et tout », « n'est-ce pas », « genre », « écoutez », « ah que », « et cætera », « ceci dit »...

PISCACHE n. f. Pistache qui reste irrémédiablement fermée.

PURGATIROIR n. m. Tiroir où l'on relègue en vrac les stylos sans capuchon, les colliers sans fermoir, les lunettes sans branches, les montres sans remontoir, avant de les réparer ou de les jeter définitivement à la poubelle.

DÉFENSE DES LANGUES NATIONALES

Pourquoi la polémique sur les langues régionales persiste-t-elle, malgré la sentence du Conseil constitutionnel, dont les avis jusqu'alors ne se discutaient pas ? Parce que cette controverse se situe au point de rencontre de trois mouvements :

- 1) effacement de la diversité du monde ;
- 2) progression hégémonique du langage anglo-américain ;
- 3) perte de confiance des Français dans leur langue.

Le troisième de ces mouvements est le plus perceptible. Quand, dans les affaires, des firmes françaises exigent, en leurs bureaux installés en plein Paris, que la langue de travail de leurs propres salariés soit autre que le français ; quand, dans le domaine scientifique, l'Institut Pasteur ou le CNRS renonce à publier dans notre langue ; quand les délégués de notre pays auprès des institutions européennes se montrent prêts à capituler devant la prétention de Bruxelles de ne plus traduire les brevets en français sous prétexte d'en diminuer les frais, et quand les émissions francophones vers l'étranger sont étranglées financièrement ou privées de relais par satellite, il y a là les indices d'une désaffection envers l'outil quotidien et millénaire de notre propre identité, autrement dit un signe de liquéfaction de notre volonté d'être.

La nature a horreur du vide. Dès lors, la voie s'ouvre tout grand vers une domination linguistique américaine qui, elle, ne craint nullement de s'affirmer.

C'est la concomitance des mouvements 2 et 3 qui donne son acuité dramatique à la conscience du mouvement 1, celui du nivellement culturel de la planète.

Pas de semaine où ne disparaisse l'une ou l'autre des langues utilisées jusqu'ici, dont chacune témoigne d'un mode d'appréhension du monde par l'homme. Langues, ou dialectes, ou patois ? 1 500, 2 500, 5 000...? Querelles de clercs. Un parler limité à trois cents mots à ras de terre, utilisés dans une société figée, constitue-t-il un élément indispensable du patrimoine humain ? Faudra-t-il l'enrichir artificiellement en forgeant des néologismes « régionaux » qui désignent les inventions techniques de l'époque, au moment où certains de nos compatriotes font mine de renoncer à le faire en français ?

Sauver ce qui est « sauvable »

Le danger d'une exténuation générale de la culture entraîne une sorte de panique chez ceux qui sentent le socle de leur identité se dérober sous leurs pieds. La plupart des langages ou patois régionaux en France sont déjà morts. Comme sont morts chez nos voisins l'érse de l'Écosse ou le wende de la Saxe. D'autres ne survivent que sous perfusion. Tous manquent d'unité. On ne leur rendra pas la vie à coups de panneaux indicateurs bilingues sur les routes.

Soyons donc sérieux. Il s'agit, dans la diversité du monde, de sauver ce qui est « sauvable ». À condition de discerner l'échelle des valeurs — et de s'attacher en priorité aux grandes langues de communication, celles qui ont le plus enrichi le patrimoine humain, celles autour desquelles se sont forgés un État, une littérature, voire une civilisation.

Les idiomes qui n'entrent pas dans ce cas doivent pouvoir être répertoriés, étudiés comme tout phénomène humain, bénéficier d'une sorte de conservatoire confié à des spécialistes ou à des associations culturelles. Mais très peu méritent d'être secourus pour leur valeur propre. Citons le breton (même scindé en quatre parlers) en tant que l'un des derniers rameaux d'une famille celtique riche en rêves et en chants, le basque aux origines mystérieuses et à l'ancestrale poésie...

Quant à la presse et à l'édition régionales, elles peuvent recevoir — et souvent reçoivent déjà — un régime de faveur. Mais il appartient à l'État, pourvoyeur de subventions, de prohiber toute dérive politique. Si les mouvements autonomistes ou séparatistes mettent toujours en avant les revendications linguistiques, il est aussi vrai qu'à partir de ces revendications, et en se crispant sur elles, certains meneurs « culturels » aboutissent vite à réclamer de périlleux changements de statut.

Renforcer les langues nationales

Usage de la langue régionale... dans le domaine privé ou dans la vie publique ? Le critère est là. Car si l'on reconnaît à cette langue le droit d'être utilisée devant les tribunaux (d'où la nécessité de traduire la loi) ou dans l'administration, nous reculerons de 460 ans, jusqu'avant l'édit de Villers-Cotterêts de 1539. Et le Conseil constitutionnel remarque pertinemment qu'en contraignant les fonctionnaires locaux à connaître et

pratiquer une autre langue que le français, **langue de la République**, non seulement on viole l'article 2 de la Constitution, mais on confère des « droits spécifiques à des groupes linguistiques », d'où une discrimination contraire aux principes fondamentaux d'indivisibilité, « d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français ».

Comment a-t-on pu en venir là, sinon par un affaiblissement tragique du sens national ? L'article 14 de la Charte européenne des langues régionales, consacré aux échanges transfrontaliers, est révélateur du but visé. Par l'engagement de promouvoir la coopération à travers les frontières, notamment entre collectivités régionales et locales sur le territoire desquelles la même langue est pratiquée de façon identique ou proche (*sic*), il s'agit de faire tomber les provinces françaises, dont le dialecte d'origine est une variante de l'allemand ou de l'italien, dans l'orbite de régions étrangères voisines plus peuplées et plus industrialisées.

Une Europe des régions se substituant à une Europe de nations préalablement émiettées ? De quel poids pèserait-elle face à l'empire américain, lequel se préoccupe fort peu, que l'on sache, de faire leur place aux langues amérindiennes ?

Il faut beaucoup d'aveuglement pour ne pas voir dans la Charte imprudemment signée, mais non ratifiée, un programme d'étouffement du français et des autres langues nationales d'Europe entre le langage du dollar et la complaisante remontée des régionalismes.

Une certaine conduite culturelle mène effectivement à la politique : une politique d'inféodation aux maîtres actuels de l'économie mondiale, dont l'arrogance peut susciter aujourd'hui la fascination, demain le rejet.

L'Europe a un besoin vital de langues **nationales** solides : non seulement le français, mais aussi quatre ou cinq langues de nos voisins proches ou moins proches — Latins, Germains, sans oublier les Slaves —, de langues qui soient sûres d'elles-mêmes, fécondes, rayonnantes.

Contrepoids nécessaire devant un rouleau compresseur qui menace d'écraser toutes les cultures.

Philippe LALANNE-BERDOUICQ

Cercle François-Seydoux

UN SPORT POUR LA VÉNUS DE MILO

Sur la Grande Conche de Royan, j'ai découvert un sport : par-dessus un filet, tendu un peu plus haut que celui d'un tennis et beaucoup moins que celui d'un volley, deux équipes se renvoient un ballon avec leurs pieds et leur tête, mais pas leurs mains.

Il paraît que ce sport très athlétique se répand, notamment en Extrême-Orient, où les champions font des sauts acrobatiques pour placer leurs pieds à la hauteur voulue.

Au ministère de la Jeunesse et des Sports, j'ai eu quelques précisions. Une fédération s'est constituée en France et a demandé son homologation. Le sport s'appelle SETAK-TAKRAW. Ce nom n'est pas aussi agaçant que le « *beach-volley* », découvert aux Jeux olympiques d'Atlanta, pour un jeu que nous pratiquons depuis des générations sur toutes nos plages. Honte aux journalistes qui répètent « dévotieusement » ce nom étranger ! Compliments au Volley-ball club de Royan, qui appelle son grand tournoi « Volley-ball de plage » !



Mais ce SETAK-TAKRAW, tout de même, c'est dur à avaler. Pour ce sport où l'on n'utilise pas les mains, je suggère à un helléniste de forger un nom inspiré de l'adjectif qui peut qualifier la Vénus de Milo.

Pierre-Louis MALLÉN
Cercle Pierre-de-Coubertin

GALLICA, BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE SUR INTERNET

Dès le mois de novembre 1997, la Bibliothèque nationale de France a commencé à proposer sur son site internet (www.bnf.fr) un nouveau service d'information appelé *Gallica*, qui correspondait à un premier essai de diffusion, mené à titre expérimental, d'un échantillon de la bibliothèque numérique que la Bibliothèque nationale de France a mise en chantier dès 1990. Il s'agissait, avant même l'inauguration des nouveaux locaux de la BNF sur son site de Tolbiac, de répondre à l'impatience du public, qui avait entendu parler de la constitution de cette bibliothèque numérique mais ne pouvait encore y accéder.

De fait, dès 1996, la Bibliothèque nationale de France avait achevé de saisir et de numériser un fonds documentaire de 300 000 ouvrages, reproduits en entier et en fac-similé, dont 86 000 ont été proposés à la consultation des lecteurs dès l'inauguration du site « François-Mitterrand », le 8 octobre 1998, mais en mode interne, à l'intérieur de cette bibliothèque, à partir de salles de lecture particulières, équipées de « stations de lecture assistée par ordinateur »⁽¹⁾ spécialement conçues à cette fin.

En créant *Gallica*, la Bibliothèque nationale de France voulait répondre à cette impatience et commencer aussi à étudier comment sa propre bibliothèque numérique interne pourrait devenir un jour accessible de l'extérieur, via internet, à un très large public. En 1997, la première version de *Gallica* a comporté ainsi une collection de 2 500 textes français et francophones, reproduits en mode image⁽²⁾, et un ensemble de 300 textes, en mode « texte »⁽³⁾, extraits de la banque de données textuelles *Frantext* de l'Institut national de la langue française (INALF). Les textes choisis étaient libres de droits. Ils pouvaient être consultés. Ils pouvaient être « téléchargés », c'est-à-dire recopiés à distance, par les lecteurs. En 1998, la seconde version était portée à une collection de 5 000 ouvrages numérisés et accompagnés de surcroît par des reproductions d'images fixes (illustrations, gravures, portraits, estampes, etc.) et par des enregistrements sonores,

notamment les fameuses « Archives de la parole », fondées jadis, en 1911, par Ferdinand Brunot à la Sorbonne. En 1999, ce corpus a été encore enrichi, et comptait près de 20 000 ouvrages numérisés. Il était, enfin, prévu de le porter à l'automne de l'an 2000 à un total de 450 000 ouvrages. Au-delà, c'est un processus d'enrichissement sans fin qui devrait se poursuivre.

Dès 1998, la Bibliothèque nationale de France a pu constater que l'audience de *Gallica* était devenue considérable dans le monde. 57 % des consultations effectuées provenaient de l'étranger. Depuis, la Bibliothèque nationale de France s'est engagée avec *Gallica* dans une série d'expérimentations en France avec des bibliothèques, des centres de documentation et des établissements d'enseignement, pour essayer de mieux cerner les attentes des utilisateurs potentiels des nouvelles bibliothèques numériques qui se créent un peu partout sur internet. À terme, *Gallica* préfigure, encore à une toute petite échelle et en langue française, ce que sera au XXI^e siècle ce qu'on appelle déjà la « Bibliotheca Universalis », projet de bibliothèque électronique universelle et multilingue qui tentait, dès 1995, de fédérer les programmes de création de bibliothèques numériques des principales bibliothèques nationales ou autres de huit pays : France, Japon, Grande-Bretagne, Espagne, Italie, Allemagne, Canada et États-Unis.

Alain VUILLEMIN

Cercle Paul-Valéry

(1) Voir, à ce sujet, Alain Vuillemin et Michel Lenoble : *Littérature, informatique, lecture : de la lecture assistée par ordinateur à la lecture interactive*, Limoges, Pulim, 1999.

(2) En mode « image », c'est-à-dire reproduit en fac-similé sous la forme d'une photographie numérisée de chaque page du document original.

(3) En mode « texte », c'est-à-dire sous une forme lisible par un système de traitement de texte quelconque.

À CHACUN SA FAUTE !

En moins de dix minutes, dans un quartier parisien très fréquenté, dans un périmètre réduit, je découvre, sans les chercher, pas moins de quatre énormes fautes d'orthographe, offertes aux yeux de tous. Or, je m'étonne que personne dans l'entourage des auteurs n'ait eu la gentillesse, la spontanéité, le courage de les leur signaler. Je médite aussi sur le fait que, peut-être, bien peu de gens les remarquent.

Que penser du *s* à « une heures », de cet étrange accord « aux horaires d'ouverture habituelles », de cet accent superflu sur « dûe » et de ce manque de majuscule au parc de stationnement de « rennes » ? Fautes dues à l'étourderie, à l'ignorance de leurs auteurs... Reconnaissons néanmoins qu'elles ne figuraient pas toutes sur une seule et même vitrine.

Mais qui se sent capable, et à quel titre, d'entrer dans l'une de ces boutiques et de dire au détaillant dont la fonction première est de vendre sa marchandise : « Vous avez fait une faute d'orthographe ! » Pas moi ! Je redouterais de vexer l'honnête et courageux commerçant, qui doit certainement faire face à bien d'autres tracasseries. Je craindrais d'être mal reçue, voire de me faire mettre à la porte. Enfin, j'appréhenderais qu'une prochaine fois, pour pallier ses lacunes orthographiques, celui-ci ait recours à l'utilisation d'un anglicisme plus commode.

Alors, pourquoi ne pas réfléchir, ensemble, à la création de petits soutiens qui serviraient notre cause et le respect de notre orthographe, comme, par exemple, la diffusion de petits documents.

« Savez-vous que même les plus grands écrivains, hommes de lettres... ont recours aux dictionnaires ! Vos publicités, vos affiches, vos écrits sont le reflet de votre image de marque, mais aussi celui de votre corporation et de la nation dans laquelle vous vivez. Pour y avoir trop souvent constaté de fâcheuses inattentions, nous ne pouvons que vous conseiller de ne pas laisser s'y installer d'insidieuses fautes. N'hésitez pas à les

faire vérifier — gratuitement — auprès de personnes qualifiées de l'association Défense de la langue française. »

Ces affichettes pourraient être distribuées dans les chambres de commerce, dans les mairies, chez les imprimeurs, etc., par des membres de DLF.

Je ne suis que madame Tout-le-monde, une simple autodidacte qui manifeste envers sa langue un respect et un amour sincères, et qui se met bénévolement au service de celle-ci. Je serai pleinement heureuse quand je serai persuadée que notre association ne se limite pas à réunir et à encenser l'élite de la langue française, tout en larmoyant sur la décadence de son vocabulaire ou de sa syntaxe. Je serai entièrement sereine quand je serai convaincue que nous sommes prêts, ensemble, à tout mettre en œuvre pour attirer toute personne attachée à notre langue, quel que soit son degré de connaissance, et que nous ferons tout notre possible pour qu'elle adhère à notre grande famille. Si nous ne cessons pas immédiatement de geindre, nous n'aurons bientôt plus qu'à pleurer sur les cendres de notre belle langue.

Arlette RENAUD-BOUÉ

Si vous souhaitez que nous adressions ce numéro de DLF à l'un ou l'autre de vos amis, il vous suffit de remplir le bulletin ci-dessous et de l'envoyer à DLF, 8, rue Roquépine, 75008 Paris.

M.
propose à Défense de la langue française d'envoyer gratuitement le présent numéro à :

M. ou Mme

Adresse :

.....

M. ou Mme

Adresse :

.....

**« LA DEFFENCE, ET ILLUSTRATION
DE LA LANGUE FRANÇOISE »
1549**



En 1549, un groupe de jeunes poètes, mené par Pierre de Ronsard et issu du collège de Coqueret, décide de défendre la langue française. L'essentiel des règles prônées paraît en 1549 dans un petit livre polémique intitulé *La Deffence, et illustration de la langue françoise*. L'ouvrage est signé de quatre initiales, JDBA, soit Joachim du Bellay.

L'opuscule paraît en réponse à l'*Art poétique français* de Thomas Sébillet, publié en 1548. Sébillet demande que l'on

rompe avec les genres littéraires médiévaux pour revenir à ceux de l'Antiquité, mais désigne comme modèles les modernes, Marot, Saint-Gelais, Héroet, Scève. Du Bellay et son groupe se veulent, quant à eux, des poètes iconoclastes et inventeurs. Ils voient dans le français une langue en devenir, pour laquelle il faut inventer de nouveaux genres littéraires sans accepter aucun modèle.

L'argument de la *Deffence* est que toutes les langues sont le fruit du travail des hommes. Si certaines se développent plus que d'autres, c'est parce qu'elles sont mieux cultivées. Pour favoriser l'épanouissement de la langue française, la première tâche des auteurs est donc de composer leurs œuvres en français plutôt qu'en latin. Mais le français doit aussi être enrichi grâce au contact avec d'autres langues. L'emprunt de mots techniques, l'invention de néologismes créés à partir du latin et du grec constituent une entreprise urgente.

Du Bellay propose des méthodes variées d'accroissement de la langue : l'élaboration de substantifs à partir d'infinitifs et d'adjectifs, mais aussi le recours à des procédés rhétoriques, l'usage des métaphores, des périphrases ou des hyperboles.

Il condamne la traduction et prône l'imitation, c'est-à-dire une forme d'inspiration dégagée de toute servitude : « C'est que sans l'imitation des Grecs et des Romains nous ne pouvons donner à notre langue l'excellence et la lumière des autres plus fameuses. » D'accord en cela avec Sébillet, l'auteur de la *Deffence* affirme donc que les poètes doivent abandonner les genres médiévaux nationaux pour adopter les genres anciens : « Lis donc et relis premièrement, ô poète futur, feuillette de main nocturne et journalle les exemplaires grecs et latins ; puis me laisse toutes ces vieilles poésies françaises aux Jeux floraux de Toulouse et au Puy de Rouen : comme rondeaux, chansons et autres telles épiceries, qui corrompent le goût de notre langue, et ne servent sinon à porter témoignage de notre ignorance. » Du Bellay propose comme modèles antiques Martial, Ovide, Tibulle, Properce, Horace, Quintilien, Théocrite, Virgile, Catulle, Homère, etc., mais il préconise également l'imitation des grands auteurs italiens comme Pétrarque et met à la mode le sonnet italien, qui va connaître en France un très grand essor. Les thèmes de prédilection des poètes de la Pléiade sont l'amour, la fuite du temps, la grandeur de l'histoire, la fatalité de la mort, ou encore la beauté de la nature. Pour illustrer la *Deffence*, du Bellay publie la même année un recueil de poèmes intitulé *L'Olive*, tandis que l'année suivante Ronsard édite les quatre premiers livres de ses *Odes*, qui font de lui le plus en vue des nouveaux poètes.[...]

Les écrivains de la Pléiade et leurs émules se distinguent par une conception commune et neuve du statut du poète. Le texte même de la *Deffence* annonce cette vision nouvelle, où l'affirmation de l'éminente dignité de la poésie a pour corollaire l'exigence, chez le poète, d'une culture et d'une morale irréprochables. Le traité de du Bellay fonde ainsi une esthétique nouvelle, qui se combine avec une vision renouvelée du monde. Il est le manifeste d'une génération poétique.

Mémoire de la France, des origines à l'an 2000, sous la direction de Nadeije Laneyrie-Dagen © Larousse, 1996. Texte extrait de *Célébrations nationales, 1999* (édité par le ministère de la Culture et de la Communication), reproduit grâce à l'aimable autorisation de Françoise Mosser, membre du comité de rédaction et conservateur général du patrimoine.

NOUVELLES PUBLICATIONS

Les maisons d'édition qui soutiennent l'action de DLF nous ont indiqué leurs nouvelles parutions (1999). À vous, amis lecteurs, de donner votre avis.

FLAMMARION

- Annoncé l'an dernier, le *Dictionnaire des mythologies*, sous la direction d'**Yves Bonnefoy**, sort cette année, en deux volumes, dans la collection « Mille et une pages » (2 x 1 300 p., 149 F chaque volume).
- Dans la même collection, Flammarion a réuni la plupart des livres de **Bernard Frank**, éditorialiste au *Nouvel Observateur* : *Romans et essais* (1 000 p., 168 F).
- Avec *De Lattre de Tassigny* (400 p., 149 F), **Bernard Destremau**, membre de l'Institut, membre du comité d'honneur et membre bienfaiteur de DLF, a rédigé, en historien scrupuleux, une biographie très documentée.
- **Françoise Wagener** s'attache aux femmes qui ont marqué leur temps : après *Madame Récamier* et *La Reine Hortense* (Lattès, 1986 et 1992), puis *La Comtesse de Boigne* (Flammarion, 1997, épuisé, repris par le Mercure de France, 1999), elle nous montre qui était vraiment *Joséphine, l'impératrice* (380 p., 130 F).
- Depuis longtemps fasciné par Rimbaud, sur lequel il a déjà publié plusieurs ouvrages, **Claude Jeancolas** a mené une enquête aussi longue que précise, en suivant le cheminement du poète, de l'école à la mort, pour écrire sa biographie intitulée *Rimbaud* (550 p., 140 F).
- Signalons une autre biographie « complète et personnelle » : *Michel Galabru raconte Pagnol*, de **Michel Galabru** (300 p., 120 F).

FRANCE LOISIRS

Les membres du Club France Loisirs peuvent choisir des films, des disques et les grands succès de librairie en livres reliés, sur son catalogue trimestriel, dans l'une de ses boutiques et sur internet : www.franceloisirs.com

- Pour les amateurs de romans, voici quelques-uns des nombreux nouveaux titres :
 - *L'Héritier des Beaulieu*, de **Françoise Bourdin** (406 p., 86 F) ;
 - *Les Flibustiers de la Sonore*, de **Michel Le Bris**, fondateur de la revue littéraire *Gulliver* (560 p., 104 F) ;
 - *Laissé pour conte*, de **Serge Doubrovsky**, prix de l'écrit intime 1999 (432 p., 98 F) ;
 - *Vincent Hautteœur*, de **Pierre Kyria** (304 p., 95 F).
- Pour ceux qui aiment l'histoire :
 - *Les Mémoires de la Méditerranée*, de **Fernand Braudel** (400 p., 110 F) ;
 - *Alexandre le Grand, Le Fils du songe, Les Sables d'Ammon, Les Confins du monde*, de **Valerio Manfredi** (1 000 p., 159 F).
- Pour tous :
 - *Le Livre d'or de la poésie française*, de **Jean Orizet** (930 p., 138 F) ;
 - *Le Français d'ici, de là, de là-bas*, d'**Henriette Walter** (416 p., 96 F).

L'ÉCOLE DES LOISIRS

• Dans la collection « albums », des histoires pour apprendre ou pour rêver : *Cromignon*, de **Michel Gay** (40 p., 82 F) ; *Encore un peu de Zuza*, d'**Anaïs Vaugelade** (64 p., 78 F) ; *La Robe de Noël*, de **Satomi Ichikawa** (36 p., 78 F). À signaler encore un livre qui présente et met en situation des objets de musées du monde entier : *Pourquoi si fâchée ?*, de **Pascale Bougeault** (68 p., 120 F).

• Dans la collection « Archimède », les enfants découvriront la vie de *L'Enfant sauvage*, grâce à **Mordicai Gerstein** (40 p., 78 F), ou celle des hommes préhistoriques dans *La Grotte sacrée*, d'**Olivier Melano** (40 p., 79 F) ; ils comprendront l'aventure des héros de l'Aéropostale dans *Les Disparus de l'Aéropostale*, de **Fabian Grégoire** (40 p., 79 F), ou habiteront sur une rivière avec *Vivre sur l'eau*, de **Marie-Ange Le Rochais** (32 p., 78 F).

• Dans la collection « Mouche », lire deux ouvrages pleins d'humour : *Comment devenir un Prince Charmant en 10 leçons*, de **Didier Lévy** et **Gilles Rapaport** (64 p., 40 F), et *Recherche doudou désespérément*, de **Dominique Souton** et **Claude K. Dubois** (64 p., 42 F).

• Dans la collection « Neuf » (de 6 à 10 ans), signalons : *Le Prince qui cherchait l'amour*, de **Christian Oster** (93 p., 50 F) ; *Comment j'ai sauvé mon village*, d'**Irène Schwartz** (192 p., 60 F).

• Dans la collection « Médium » (pour les plus grands), notons : *Le Jardin d'amour amer*, d'**Élisabeth Motsch** (152 p., 52 F) ; *La Bague bleue*, de **Danièle Laufer** (95 p., 44 F) ; *Le Fils de guerre*, de **Xavier-Laurent Petit** (167 p., 56 F).

GROUPE DES ÉDITIONS DU ROCHER - JEAN-PAUL BERTRAND ÉDITEUR

• Cette fois-ci, les Éditions du Rocher vous proposent trois ouvrages écrits par des fidèles de notre association :

— à tout seigneur, tout honneur, signalons d'abord, de **Maurice Druon**, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie française et membre du comité d'honneur de DLF, *Le « Bon Français »* (voir page suivante) ;

— ensuite, de **Michel Mohrt**, de l'Académie française et, lui aussi, membre du comité d'honneur de DLF, le recueil de chroniques parues entre 1991 et 1999 dans *Le Figaro : De bonne et de mauvaise humeur* (208 p., 98 F) ;

— enfin, de **Maurice Genevoix** (†), qui fut secrétaire perpétuel de l'Académie française et présida DLF pendant vingt ans, *L'Assassin* (176 p., 95 F).

• Pour ceux qui ont apprécié la qualité des émissions radiophoniques de Jacques Chancel sur France-Inter, trois livres, sous le titre *Radioscopie de Jacques Chancel*, reprennent ses conversations avec :

— **Marguerite Yourcenar** (142 p., 79 F) ;

— **Albert Cohen** (142 p., 79 F) ;

— **Jorge-Luis Borgès** (104 p., 79 F).

• Mais si vous cherchez dans la lecture une simple distraction, prenez *Le Portique*, de **Philippe Delerm** (192 p., 95 F).

Impossible de ne pas avoir entendu parler des quatre livres sur la langue française sortis au début de l'automne, puisqu'ils ont fait l'objet de critiques, souvent très favorables, dans de nombreux médias. Signalons, en particulier, l'analyse remarquable d'Yves Berger, le 14 octobre, dans *Le Figaro littéraire*.

- **À LA RECHERCHE DU FRANÇAIS PERDU**, de **Jean DUTOURD**, de l'Académie française (Plon, 1999, 250 p., 120 F).
- **EN VRAI FRANÇAIS DANS LE TEXTE. DICTIONNAIRE FRANGLAIS-FRANÇAIS**, d'**Alfred GILDER** (Le Cherche Midi éditeur et l'Agence de la Francophonie, 1999, 380 p., 150 F).
- **LE « BON FRANÇAIS »**, de **Maurice DRUON**, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie française (Éditions du Rocher, 1999, 258 p., 89 F).
- **LA MORT DU FRANÇAIS**, de **Claude DUNETON** (Plon, 150 p., 89 F).

Les ouvrages de nos deux académiciens — recueils de leurs chroniques « Le bon français » du *Figaro* —, comme celui de Claude Duneton, se lisent d'une traite, quitte à y revenir de temps à autre ; celui d'Alfred Gilder (cf. p. VII) se consulte et mérite de l'être fréquemment. Si Alfred Gilder, Jean Dutourd et Maurice Druon nous persuadent, avec humour, qu'il est toujours possible de faire progresser la langue française, par contre Claude Duneton sonne le glas de notre langue. Pour lui, le français pâtit et meurt de s'être séparé au *xv^e* siècle des langues du terroir pour ne plus appartenir qu'à une élite, qui en a cimenté les règles et imposé un enseignement tellement figé et rigoureux que plus personne n'ose y toucher.

Son cri est poignant et mérite d'être entendu, même si beaucoup d'entre nous espèrent que les avertissements, graves ou joyeux, de Maurice Druon et de Jean Dutourd, comme les multiples propositions d'Alfred Gilder sonnent suffisamment l'alarme et donnent à tous le désir de protéger et d'enrichir notre langue.

AU BOUT DE LA LANGUE, de **Christian LEVESQUE** (Pierron, 1998, 192 p., 135 F).

Christian Levesque a réuni dans cet ouvrage, « mine de connaissance et savoureux divertissement », quatre-vingt-six des émissions qu'il diffuse, sous ce titre, sur Radio France Nancy-Lorraine. Il s'agit, grâce à de nombreuses questions-réponses, de jouer avec la langue française et de vérifier ou d'apprendre vocabulaire, « bonnes règles et exceptions bizarroïdes, querelles linguistiques et fleurs de style ».

LE SCANDALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE OU POURQUOI (ET COMMENT) L'ÉCOLE EST DEVENUE UNE USINE À CHÔMEURS ET À ILLETTRÉS, de **Thierry DESJARDINS** (Robert Laffont, 1999, 256 p., 109 F).

Nombreux chiffres à l'appui, Thierry Desjardins lance un cri d'alarme sur notre système éducatif : de la maternelle à l'université, du faux problème de l'immigration à la dictature des syndicats, des gourous de la Rue de Grenelle aux différents ministres de l'Éducation nationale, rien n'échappe à l'analyse critique de l'auteur, qui propose, dans son dernier chapitre, un certain nombre de solutions de bon sens qu'il faudrait adopter d'urgence.

Guillemette MOUREN-VERRET

P.-S. : Janet Raffailac a rédigé un compte rendu détaillé du livre de Thierry Desjardins et une analyse critique de celui de Claude Duneton. Ces pages seront adressées (contre 10 F) à ceux qui en feront la demande.